

**SAC-090505**

UNIVERSITÉ DE MONCTON

207<sup>e</sup> séance du

**SÉNAT ACADÉMIQUE**

Le mardi 5 mai 2009

Salon du chancelier Pavillon Léopold-Taillon

Campus de Moncton

**PRÉSENCES**

MEMBRES

Hector Adegbidi, professeur	Edmundston	Isabelle McKee-Allain, doyenne	Moncton
Marie-France Albert, doyenne	Moncton	Blanca Navarro-Pardiñas, professeure	Edmundston
Robert Baudouin, professeur	Moncton	François Renaud, professeur	Moncton
Andrew Boghen, doyen	U de M	Jean-François Richard, doyen	Moncton
Gilles Bouchard, professeur	Moncton	Alain Roberge, bibliothécaire en chef	Moncton
Neil Boucher, vice-recteur à l'enseignement et à la recherche	Moncton	Edgar Robichaud, doyen	Shippagan
Charles Bourque, doyen	Moncton	Hubert Roussel, directeur	Moncton
Paul-Émile Bourque, doyen	Moncton	Sid-Ahmed Selouani, professeur	Shippagan
Michel Cardin, professeur	Moncton	Emmanuelle Tremblay, professeure	Shippagan
Michèle L. Caron, professeure	Moncton	Luc Vigneault, professeur	Edmundston
Paul-André Chiasson, doyen	Moncton	Manfred Winter, professeur	Moncton
Rachel Chiasson, étudiante	Moncton		
Angèle Clavet-Légère, bibliothécaire	Moncton		
Jacques Paul Couturier, doyen	Edmundston		
Paul Deguire, professeur	Moncton		
Marie-Claire Duguay, étudiante	Shippagan		
Yvon Fontaine, recteur et vice-chancelier	U de M		
Steeve Ferron, étudiant	Moncton		
Douglas French, professeur	Moncton		
Serge Gauvin, professeur	Moncton		
Suzanne Harrison, professeure	Moncton		
Salem Lakhal, professeur	Moncton		
Gaston LeBlanc, doyen	Moncton		
Patrick Maltais, directeur	U de M		
France Marquis, professeure	Edmundston		
		<b><u>INVITÉS ET INVITÉES</u></b>	
		Paul Albert, vice-recteur Campus d'Edmundston	Edmundston
		Paul-Émile Benoit, directeur Service des communications	Moncton
		Lynne Castonguay, secrétaire générale	U de M
		Nassir El-Jabi, vice-recteur, administration et ressources humaines	U de M
		Suzanne LeBlanc, registraire	Moncton
		Marie-Paule Martin, secrétaire d'assemblée	Moncton
		Jocelyne Roy-Vienneau, vice-rectrice Campus de Shippagan	Shippagan
		John Sichel, professeur à la retraite	Moncton
		Gérard Snow, président d'assemblée	Moncton

**ABSENCES MOTIVÉES :** Paul-Émile Benoit, Jean-Marie Binot, Richard Boulanger, Jeanne d'Arc Gaudet et Cong Tam Nguyen

1.	OUVERTURE .....	4
2.	CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA CONVOCATION .....	4
3.	VÉRIFICATION DU DROIT DE PRÉSENCE .....	4
4.	CORRESPONDANCE .....	4
5.	ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR .....	4
6.	ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL SAC-090306 .....	4
7.	AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL .....	4
	7.1 Commission sur l'éducation postsecondaire au Nouveau-Brunswick .....	4
	7.2 Enseignement coopératif .....	15
8.	GESTION DES ÉTUDES SUPÉRIEURES .....	16
9.	RÉSOLUTION RELATIVE AU PLAN D'ACTION DU GOUVERNEMENT (R : 26-SAC-081031) .....	17
10.	RAPPORT DU COMITÉ DES PROGRAMMES .....	20
	10.1 Reconfiguration des programmes de la Faculté d'administration - management .....	20
	10.2 Reconfiguration des programmes de la Faculté d'administration - systèmes d'information organisationnels .....	22
	10.3 Reconfiguration des programmes de traduction .....	26
	10.4 Résolutions transmises à titre d'information .....	29
11.	RÉCEPTION DU PROCÈS-VERBAL CCJ-090324 .....	29
12.	AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL (CCJ) .....	30
	12.1 Maîtrise en administration publique (M.A.P.) .....	30
	12.2 Programme de premier cycle en psychologie .....	36
	12.3 B.A.-B. Éd. (primaire) .....	40
13.	SUIVIS AUX DÉCISIONS DES INSTANCES - ÉVALUATION DES PROGRAMMES .	44
14.	RAPPORT DU COMITÉ DE SÉLECTION DES GRADES HONORIFIQUES .....	46
15.	TRAME HORAIRE .....	47
16.	NOMINATIONS .....	51
	16.1 Bureau de direction du Sénat académique .....	51
	16.2 Comité conjoint de la planification .....	51
	16.3 Comité d'appel du Sénat académique .....	52
	16.4 Comité d'attestation d'études .....	52
	16.5 Comité de sélection des grades honorifiques .....	52
	16.6 Comité des programmes .....	54
17.	BUDGET PROVINCIAL 2009-2010 : IMPACT SUR LES PROGRAMMES D'ENSEIGNEMENT .....	54
18.	SUIVI DE LA RÉUNION DU CONSEIL DES GOUVERNEURS CGV-090425 .....	55
19.	ÉVALUATION DU PRÉSIDENT D'ASSEMBLÉE .....	55
20.	AFFAIRES NOUVELLES .....	55
	20.1 Remerciements .....	55
21.	PROCHAINE RÉUNION .....	55
22.	CLÔTURE .....	55

DOCUMENTS .....	56
DOCUMENT A : Ordre du jour adopté .....	A(1)
DOCUMENT B : Budget provincial : impact à long terme sur l'Université de Moncton .....	B(1-4)
DOCUMENT C : Tiré à part : discours prononcé lors de la présentation du budget 2009-2010 de la province du NB .....	C(1-5)
DOCUMENT D : Rapport du Comité des programmes .....	D(1-148)
DOCUMENT E : Procès-verbal CCJ-090324 .....	E(1-43)
DOCUMENT F : Banque des recommandations suite à l'évaluation des programmes .....	F(1)
DOCUMENT G : Trame horaire .....	G(1-4)
DOCUMENT H : Nominations .....	H(1-8)

\* Le Secrétariat général (SG) fait parvenir aux membres du Sénat académique les documents pertinents à l'ordre du jour qui sont adressés au président du Sénat académique ou au Secrétariat général et ceux que les membres du Sénat académique lui demandent expressément de distribuer. Seuls les documents acheminés aux membres par le SG sont placés en annexe du procès-verbal.

**Nota bene :**

- 1) La présente version du procès-verbal ne renferme pas en annexe les documents déjà expédiés pour la réunion. On peut consulter la version complète et les rapports annuels à la bibliothèque de chacune des constituantes, au secrétariat des facultés et des écoles, et à la direction des Services pédagogiques. Il est possible de se procurer une photocopie des annexes au Secrétariat général. (Procès-verbal SAC-960607, page 5)
- 2) Seules les propositions dont le numéro est accompagné d'un **R** (pour « résolution ») ont été adoptées. Les propositions qui ont été déposées, retirées ou rejetées portent un numéro accompagné d'un **P**.
- 3) Le procès-verbal peut toujours être consulté sur le site Web à l'adresse suivante : <http://www.umoncton.ca/etudeacadiennes/centre/senat/senat.html>

**1. OUVERTURE**

8 h 30 : Le président d'assemblée souhaite la bienvenue aux membres, constate le quorum et déclare la réunion ouverte. Il souhaite la bienvenue à Rachel Chiasson et Steeve Ferron, étudiante et étudiant au Campus de Moncton. Il nomme Suzanne LeBlanc et John Sichel comme scrutatrice et scrutateur. L'heure de clôture est fixée à 16 h 30.

**2. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA CONVOCATION**

La secrétaire générale confirme la régularité de la convocation.

**3. VÉRIFICATION DU DROIT DE PRÉSENCE**

Tout est en règle selon la secrétaire générale.

**4. CORRESPONDANCE**

Aucune correspondance.

**5. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Voir le Document A, p. 1

Note : Le point 17 sera traité au point 7.1.

**R : 01-SAC-090505**

Marie-France Albert, appuyée par Edgar Robichaud, propose :

*« Que l'ordre du jour soit adopté tel que proposé. »*

Vote sur R01	unanime	ADOPTÉE
--------------	---------	---------

**6. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL SAC-090306**

**R : 02-SAC-090505**

Gilles Bouchard, appuyé par Hector Adegbidi, propose :

*« Que le procès-verbal SAC-090306 soit adopté tel que présenté. »*

Vote sur R02	unanime	ADOPTÉE
--------------	---------	---------

**7. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL****7.1 (8) Commission sur l'éducation postsecondaire au Nouveau-Brunswick**

Voir le Document B, p. 1-4 et le Document C, p. 1-5

**Recteur et vice-chancelier** : Lors de la dernière réunion, nous avons discuté des priorités qui semblaient se dégager des mesures envisagées par la province et nous étions à quelques jours du budget provincial. Sans avoir une réponse définitive, nous avons des indications que le budget provincial ne serait pas très favorable aux institutions postsecondaires. Il y avait des éléments positifs, particulièrement au sujet du plafond d'endettement étudiant et du gel des droits de scolarité. Il y avait aussi des défis.

Concernant le défi du budget d'opération des universités, la subvention provinciale représente plus de 60 % des revenus d'opération de l'institution; les droits de scolarité représentent à peu près 30 %. Donc avec le dernier budget provincial, vous avez bien vu que l'on n'a pratiquement aucun contrôle sur la colonne des revenus en ce qui concerne 90 % des revenus de l'institution.

## 7.1 **(8) Commission sur l'éducation postsecondaire au Nouveau-Brunswick** (suite)

À la dernière réunion, j'avais exposé le défi qui nous attendait et par la suite, nous avons eu une discussion sur l'impact de la situation à court, à moyen et à plus long terme. C'était aussi à ce moment que l'on avait un moratoire temporaire sur les embauches. Alors, c'est dans le cadre de cette discussion que l'on avait souhaité avoir une discussion plus éclairée sur les enjeux.

Nous connaissons les tendances au niveau de la population francophone du Nouveau-Brunswick plus particulièrement celle qui représente au-delà de 80 % des inscriptions à l'Université. Il y a un double défi qui a un impact sur la capacité de l'institution de pouvoir assurer toutes les ressources humaines nécessaires : assurer sa mission et assurer l'offre de l'ensemble de sa programmation.

Certains programmes souffrent énormément. Je ne parle pas ici des disciplines, je parle des programmes qui ont une inscription très faible et une diplomation encore plus faible. On doit se poser des questions par rapport à ceci et je ne crois pas que c'est en raison d'un manque d'efforts, car il y a eu des efforts très importants qui ont été déployés au cours des dernières années pour le recrutement étudiant. En fait, en dépit du fait qu'il y avait une tendance à la décroissance au niveau des jeunes dans les écoles secondaires, nous avons réussi à augmenter le nombre d'inscriptions à l'Université au cours des sept ou huit dernières années grâce aux efforts ciblés dans notre marché traditionnel qui nous ont donné un taux de participation au-dessus de la moyenne nationale par rapport à la participation aux études universitaires et ceux dans de nouveaux marchés qui n'étaient pas très bien approvoisés par l'Université. Je pense au marché international. Il y a d'autres marchés de recrutement qui sont encore difficiles pour nous, notamment l'immersion et les autres provinces canadiennes. Il faut comprendre aussi que la situation démographique des francophones dans les autres provinces canadiennes n'est pas plus reluisante que celle du Nouveau-Brunswick et il y a une concurrence importante.

C'est dans ce contexte que l'on voulait avoir une discussion aujourd'hui. La note que j'ai préparée est très sommaire. Comme vous le savez, les dépenses croissent d'environ 4,5 % par année compte tenu de l'évolution de la masse salariale et du facteur dans des domaines propres à l'Université. La technologie et les bibliothèques sont assujetties aux fluctuations des taux d'échange et nous sommes à la merci des taux d'échange américains dans nombre d'achats que l'on fait dans les universités. Vous comprendrez que lorsque l'on a une augmentation régulière de dépenses d'environ 4,5 %, il faut avoir l'équivalent en revenu si l'on ne veut pas commencer à gruger dans notre capacité.

C'est ce qui nous arrive à l'heure actuelle. La seule augmentation véritable que nous avons eue est la compensation pour les droits de scolarité pour l'année qui commence. Il faut dire que la province nous a compensés pour le gel des droits de scolarité pour une équivalence d'environ 6 %. Ceci représente pour l'Université de Moncton un revenu total d'environ 1,6 M\$. Si nos dépenses croissent d'environ 4,5 % par année, alors ceci devient un enjeu très important pour nous.

C'est dans ce contexte que l'on a développé une proposition budgétaire qui nous appauvrit collectivement car nous n'avons pas les revenus pour compenser les dépenses. Donc ceci nous force à faire des choix au niveau de la programmation et au niveau des activités de l'Université. De surcroît, nous avons le défi des régimes de pension qui n'est pas négligeable. Il y a donc trois défis qui arrivent au même moment : les régimes de pension, la question budgétaire provinciale et le facteur démographique. C'est notre réalité d'aujourd'hui.

Je pense qu'il faut un temps d'arrêt pour avoir une discussion au Sénat académique pour voir comment nous pouvons réfléchir collectivement à la situation et se donner un processus qui nous permettrait peut-être d'arriver à un certain nombre d'options, d'éléments ou d'actions qui pourraient nous permettre de repositionner l'institution dans ses éléments prioritaires et ses forces pour lui permettre de continuer à se développer.

### 7.1 **(8) Commission sur l'éducation postsecondaire au Nouveau-Brunswick** (suite)

En terminant, j'ai un vœu à formuler. J'espère que nous aurons une discussion ouverte et franche et non pas une discussion où l'on se met dans des positions défensives. Je pense que l'institution doit se lever au niveau du Sénat académique. Nous sommes ici pour représenter les meilleurs intérêts de l'Université et je crois que l'on devrait avoir une discussion qui nous permettra de décloisonner les préoccupations pour en faire une préoccupation à l'échelle de l'Université. Si l'on ne réussit pas à faire cela, ce sera difficile d'imaginer que l'on puisse se donner une stratégie pour l'avenir. Il faut le voir dans une perspective d'avenir pour assurer que la pertinence que nous avons eue depuis 46 ans sera aussi une institution avec toute sa pertinence pour les prochaines décennies et je crois que c'est important de garder cela à l'esprit dans la discussion que nous aurons.

Le paysage des institutions universitaires devient de plus en plus complexe. Je pense que l'on est tous aux prises, particulièrement dans la région Atlantique, avec une capacité sur papier qui dépasse les besoins de la société surtout quand on les regarde en termes de nombre d'étudiantes et d'étudiants. Je suggère que le Sénat académique se transforme en comité plénier pour préciser une démarche que l'on voudrait se donner.

#### **R : 03-SAC-090505**

Gilles Bouchard, appuyé par Paul-A. Chiasson, propose :

*« Que le Sénat académique se transforme en comité plénier pour une durée de 30 minutes. »*

Vote sur R03

unanime

ADOPTÉE

Il est 8 h 55.

Retour en assemblée délibérante à 9 h 25.

**Bouchard** : J'ai noté d'excellentes interventions. Je suis d'accord avec plusieurs choses qui ont été dites. On ne veut pas faire ça en précipitation. Plus nous sommes en mesure de donner des programmes, mieux c'est. Mais si l'on offre plusieurs programmes et que plusieurs ne valent pas grand chose, alors où est le bénéfice pour les étudiantes et les étudiants? Je pense qu'il faut faire une réflexion sur cela.

Une chose est certaine, la mission de l'Université est importante. Pourquoi avons-nous une institution qui s'appelle Université de Moncton? Il y a une société acadienne qui a voulu se donner une institution universitaire pour permettre à ses jeunes d'accéder plus facilement aux études universitaires. C'est un incontournable et il faut avoir ça en tête tout le temps. Si l'on veut ouvrir ça, il faudra que l'on demande à la société acadienne ce qu'elle en pense et si elle veut le faire. Je suis très ouvert à la modification, au changement ou à ce que l'on fasse autre chose. C'est important qu'il y ait une suite à cette réunion.

Je propose une démarche en trois volets. Premièrement, je propose que le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche soumette au Sénat académique du mois d'août 2009 un ensemble de critères qui permettent aux diverses instances d'examiner les programmes de l'Université de Moncton et peut-être la mission aussi. Ces critères ne doivent pas se limiter au nombre d'étudiantes et d'étudiants inscrits dans un programme et au nombre de diplômées et de diplômés. Il y a le coût des programmes. C'est sûr que dans le domaine des disciplines fondamentales, un baccalauréat avec spécialisation ou une majeure à un coût moindre qu'une discipline très pointue où les cours sont offerts pour ces programmes seulement. Donc le coût des programmes devrait, à mon avis, être un autre critère.

Un autre critère important, c'est la pertinence du programme par rapport à la mission de l'Université de Moncton et par rapport à la société acadienne. Il ne faut pas oublier une chose, c'est que l'ensemble des programmes que l'on a, c'est le fruit d'une histoire. Il y avait peut-être des programmes qui, il y a 30 ou 40 ans, étaient pertinents à la société acadienne, mais qui aujourd'hui le sont moins. Nous n'avons jamais fait cet exercice et il faut le faire au moins une fois. Est-ce que ça répond toujours à un besoin? Si oui, on le maintient; si non, on l'abandonne ou on le modifie.

### 7.1 **(8) Commission sur l'éducation postsecondaire au Nouveau-Brunswick** (suite)

Deuxième étape : à la lumière de ces critères, les facultés et les campus feront un examen attentif des programmes qu'ils dispensent et présenteront leurs recommandations à un comité du Sénat académique sur le choix des programmes au plus tard le 15 décembre 2009. Les critères étant établis, que chaque faculté, selon une procédure que l'on voudra bien développer ou que l'on peut développer au Sénat académique, examine chacun des programmes, s'interroge en quoi ils répondent à ces critères et en quoi ils sont pertinents. Il y aura des réflexions dans les facultés par l'ensemble des professeures et des professeurs et si les étudiantes et les étudiants veulent y participer aussi, il y aura des occasions pour réfléchir sur ces aspects.

Troisième étape : que le Sénat académique forme un comité au mois d'octobre. Le comité serait composé de sept personnes et présidé par le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche. Il y aurait des représentantes ou des représentants des trois campus, soit des professeures, des professeurs, des administratrices, des administrateurs, des étudiantes et des étudiants. Il faut une représentation de ces groupes en tenant compte des disciplines et de la proportion homme et femme. Ce comité recevrait les recommandations des facultés et des campus à compter du 15 décembre et présenterait des recommandations au Sénat académique du mois de mars sur l'abandon ou le maintien des programmes.

#### **P : 04-SAC-090505**

Gilles Bouchard, appuyé par Jacques Paul Couturier, propose :

*« Que le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche soumette au Sénat académique du mois d'août 2009 un ensemble de critères qui permettent aux diverses instances d'examiner les programmes de l'Université de Moncton;*

*que, à la lumière de ces critères, les facultés et les campus d'Edmundston et de Shippagan fassent un examen attentif des programmes qu'ils dispensent et présentent leurs recommandations à un comité du Sénat académique sur le choix des programmes au plus tard le 15 décembre;*

*que, au mois d'octobre, lors de sa réunion, le Sénat académique forme un comité de sept personnes présidé par le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche et représentant les trois campus, les professeures, les professeurs, les administratrices, les administrateurs, les étudiantes, les étudiants, les grands champs disciplinaires, les hommes et les femmes. Que ce comité reçoive les recommandations des facultés et campus et fasse, au Sénat académique du mois de mars, des recommandations sur l'abandon de programme. »*

**Selouani** : En rapport avec le processus d'évaluation, nous avons déjà un processus qui est bien établi à l'Université de Moncton. Nous évaluons les programmes avec des critères. Il y a un comité qui regarde à cela et puis cela revient. La proposition peut-elle être une alternative de voir comment nous pouvons accélérer le processus d'évaluation? Nous pouvons ajouter d'autres critères, mais tous les critères relevés dans la proposition existent déjà pour l'évaluation des programmes. Donc, il y aura un conflit entre ce comité qui sera formé éventuellement et le processus qui est en cours. Il faut voir comment coordonner ceci, sinon le processus d'évaluation déjà en cours deviendra caduc.

**Winter** : Si je comprends bien, la proposition fait en sorte que nous allons avoir une évaluation faite pour la reconfiguration, une évaluation des programmes et l'évaluation Bouchard. Alors tout ça, d'après moi, va à l'encontre d'une discussion ouverte que nous voulons avoir sur le problème existant. Il y a une discussion ouverte et nécessaire qui pourrait nous amener quelque part, mais cette discussion va disparaître dans ce *swamp* de comités et d'évaluation. Tout à l'heure, le sénateur Deguire a fait une suggestion concrète que je trouve excellente. C'est la piste des programmes bi-baccalauréats dans les différentes disciplines. Je me suis renseigné sur les programmes d'autres universités en ce qui concerne des disciplines qui ne sont pas immédiatement connexes. L'Université de

## 7.1 **(8) Commission sur l'éducation postsecondaire au Nouveau-Brunswick** (suite)

Moncton est très intéressée dans une école de médecine. J'ai vérifié s'il y avait des universités qui faisaient un lien entre un programme de médecine et un programme en humanité et j'ai vraiment été étonné de voir que, en effet, il y avait des universités en Australie et aux États-Unis qui ont des programmes qui ne sont pas limités uniquement à la médecine, mais qui contiennent aussi des éléments de philosophie, de littérature, de musique et ainsi de suite.

Si nous nous plaçons dans un autre cadre, ces discussions sur des programmes originaux seront fermées. Cela me frustre terriblement que l'on vienne d'avoir une demi-heure de discussion pour essayer de voir ce que l'on peut faire pour améliorer la situation et la solution qui nous vient, bien c'est encore une fois une évaluation, c'est encore une fois une question de ce qui est pertinent ou qui ne l'est pas et la question essentielle est perdue dans cela.

**C. Bourque** : Il est vrai que la crise financière n'est pas au cœur de notre réflexion et ne doit pas l'être. C'est plutôt la démographie de notre bassin de recrutement qui est un défi de taille. Le commentaire du sénateur Bouchard représente exactement ma position : l'offre de nos programmes, telle qu'on la connaît aujourd'hui, n'est pas durable. Nous ne sommes pas dans une optique de développement durable, pour faire l'analogie avec le domaine de l'environnement, par rapport à la prestation de nos programmes. Sur la proposition, j'ai une inquiétude que l'on prenne une décision aussi importante sur un processus sans avoir la chance d'y réfléchir davantage et sans avoir la chance de penser à d'autres options. Je pense que l'on devrait inviter le Bureau de direction du Sénat académique à prendre en considération les commentaires et proposer une, deux ou trois options que l'on considérerait au Sénat académique du mois d'août par rapport aux processus à suivre.

**McKee-Allain** : Je suis préoccupée par le calendrier que nous avons pour l'année 2009-2010. Nous avons de nombreux programmes à la Faculté dont l'évaluation est complétée ou est dans le processus de l'être. De nombreux programmes sont en reconfiguration et cela se fait en UARD, donc il y a tout un processus qui est entamé. On a un échéancier qu'il faut respecter, car la mise en œuvre est prévue pour l'automne 2010. Nous avons aussi une réforme importante pour l'offre de la formation linguistique, mais le calendrier proposé pour une réflexion aussi importante que celle-ci me préoccupe beaucoup. Alors si c'est maintenu tel quel, je voterai contre. Toutefois, le sénateur Bourque vient de faire une intervention qui me paraît intéressante.

**Deguire** : La raison pour laquelle je n'appuierai pas la proposition, c'est qu'elle ne touche qu'un élément de la solution. La réflexion doit aller beaucoup plus loin que simplement reconnaître qu'il y a un problème budgétaire. Il faudra probablement arriver à couper des programmes, c'est probablement inévitable. D'avoir une approche réfléchie comme celle proposée est probablement très bien, mais c'est une partie de l'ensemble. Quand on pense à une réflexion, on pense à une réflexion beaucoup plus large, on pense à une réflexion sur l'admission à l'Université, sur comment on fait les choses à l'Université de Moncton, sur ce que l'on veut faire à l'Université, quelque chose qui va peut-être même plus loin que la reconfiguration que l'on fait présentement.

Donc dire que l'on fait une proposition pour abolir des programmes et que, après, l'on s'assoit, l'on est content, l'on est heureux et l'on a réglé le problème, je pense que ce n'est pas du tout la solution. Si dans une solution ou dans une perspective plus large il est question de rationalisation puis que l'on veuille une approche rationnelle à l'abolition des programmes, on prendra une approche comme celle du sénateur Bouchard. Mais que l'on ne nous dise pas que c'est la solution. Il faut discuter plus que ça. Je reprends ce que le sénateur Winter a dit. Il faut aller plus loin et il faut trouver quelque chose pour le faire, mais certainement pas dire simplement trouvons une façon d'abolir les cours, tapons-nous dans les mains et c'est fini et l'on n'en parle plus.

**Lakhal** : L'objectif visé par le sénateur Bouchard est louable, mais la façon d'y arriver n'est pas la bonne solution. Premièrement, il propose d'aller du haut vers le bas. Toujours, nous avons privilégié, nous avons défendu que la meilleure façon, c'est du bas vers le haut. Donc déjà sur cet aspect, je ne partage pas son avis sur la question. Aussi, nous n'avons pas encore fini la reconfiguration des programmes. Nous y travaillons et les collègues sont déjà épuisés par l'effort exigé. Tout le monde a hâte d'en finir et de passer à autre chose. Je pense que ce n'est pas le moment opportun d'ouvrir un autre chantier sur la question



## 7.1 (8) Commission sur l'éducation postsecondaire au Nouveau-Brunswick (suite)

et je propose de renvoyer la question à une date ultérieure, donc à la prochaine année académique jusqu'à ce que l'on complète la reconfiguration des programmes.

**Couturier** : J'ai appuyé la proposition parce que je trouvais important que l'on en discute aujourd'hui. Je l'ai appuyée aussi parce qu'elle comprenait un élément qui m'apparaît important qui est celui de l'urgence dans laquelle nous sommes placés. Je suis un gestionnaire de l'académique, je suis en poste depuis cinq ans et depuis cinq ans, j'évolue dans une perspective qui est celle d'une université qui est en train de se redéfinir, mais de se redéfinir par défaut parce que l'on n'a pas osé soulever les vraies questions et parce que l'on n'a pas osé identifier les vraies solutions et actuellement j'ai une crainte très grande qui est que oui l'Université va réussir à s'adapter, elle va réussir à passer à travers la crise financière, elle va réussir à passer à travers la conjoncture parce que c'est une université qui est résiliente sauf que, à l'issue de ce processus, ce sera une université qui sera différente, mais est-ce que ce sera une université que l'on aura voulu? On a beaucoup parlé de questions financières, on a beaucoup parlé en comité plénier, notamment de toute la politique du gouvernement provincial par rapport au financement des universités, on a moins parlé du défi démographique et j'apprécie beaucoup le commentaire du sénateur Bourque.

Je pense que c'est un vrai défi pour nous aussi et l'on ne doit pas faire le mur sur ce défi et on doit le saisir dès maintenant pour identifier des solutions. Alors, il y a, à mon point de vue, une notion d'urgence, ça ne veut pas dire qu'il faut agir en panique, ça ne veut pas dire qu'il faut se lancer tout azimut dans les mécanismes, mais ça veut quand même dire qu'il faut réaliser que, dans les prochaines années, nous avons des défis de taille à l'Université de Moncton et ce n'est pas en se rapportant aux processus habituels, ce n'est pas en se sécurisant, en utilisant des mots comme *planification* que l'on va réussir à identifier collectivement les solutions. J'ai entendu beaucoup de choses intéressantes aujourd'hui, j'ai perçu aussi beaucoup de bonne volonté autour de cette table pour tenter d'identifier des solutions d'avenir pour notre université, mais je reste quand même avec une crainte que l'on a réussi à se rassurer collectivement, mais n'oublions pas que l'on a des défis extrêmement importants et qu'il va falloir s'y attarder.

Le principal, à mon point de vue, c'est la diminution du nombre d'élèves dans les écoles secondaires du Nouveau-Brunswick. Desservir la population acadienne, c'est au cœur de notre mission. Pour bien le faire, il va falloir avoir une réflexion et la réflexion ne pourra pas se faire sans parler de programmation. On n'a pas le choix, c'est indéniable. Il va falloir arriver plus tôt que tard à toute la question de la programmation.

**Caron** : Je vais voter contre la proposition. Je pense qu'elle risque de nous amener dans la répétition du genre de processus dans lequel nous sommes déjà engagés. On s'engage régulièrement, entre autres, dans les questions d'évaluation de programmes et je pense que comme le sénateur Couturier le faisait remarquer, il y a une certaine urgence et une urgence en raison, entre autres, de la démographie ou de la baisse de notre bassin traditionnel.

Desservir la population acadienne ne se limite pas à rendre l'enseignement postsecondaire accessible. Quand on attire des étudiantes et des étudiants d'ailleurs, on dessert aussi la population acadienne. Donc, j'aimerais que l'on regarde comment on dessert la population acadienne de façon plus large. Un autre problème que j'ai avec la proposition du sénateur Bouchard, c'est qu'il remet au vice-recteur à l'enseignement et à la recherche la tâche de définir les critères. Je pense que ce sont effectivement les critères que nous avons besoin de définir collectivement. Comment allons-nous juger de nos programmes? Je pense que c'est de cela que l'on doit discuter. Quels sont les critères que nous allons adopter pour déterminer si l'on abandonne ou si l'on élargit? Selon moi, le processus que l'on doit adopter doit être large. Je crois qu'il doit se faire sous l'égide du Sénat académique. Je crois que c'est important que le Sénat académique dise que nous voulons l'étudier, entre autres, parce que le Sénat académique est une instance paritaire.

Mon autre critère personnel, c'est que cette analyse se fasse de manière paritaire et quand je parle de paritaire, je parle de tous les genres de parités, mais une des parités qui m'apparaît importante, c'est que les professeures et les professeurs soient partie prenante.

## 7.1 **(8) Commission sur l'éducation postsecondaire au Nouveau-Brunswick** (suite)

Dans des processus comme ceux-ci, on va frapper des résistances, il va y avoir des murs, mais les résistances seront moins grandes si l'on est partie prenante du processus décisionnel. Si le processus est perçu comme quelque chose qui vient d'en haut, qui est imposé, on a seulement besoin de regarder nos processus d'évaluation réguliers et l'on est capable de beaucoup d'entourloupettes pour arriver à nos buts. Si nous voulons une crédibilité, il faut absolument que les professeures et les professeurs soient partie prenante de la réflexion.

Cette réflexion doit s'élargir et non seulement toucher les questions financières et les questions du bassin de recrutement, mais aussi les questions d'actualité. Par exemple, en fin de semaine, il y avait le congrès libéral et, selon les sondages, il y a de fortes possibilités que le gouvernement change. Quand on écoute Michael Ignatieff parler d'une économie du savoir, il y a une certaine direction dans laquelle on peut s'engager.

Il y a aussi une chose que je n'ai pas entendue ce matin. Il y a toute la réforme du postsecondaire et le rôle que les collèges communautaires seront appelés à jouer. On a déjà commencé à avoir des ponts. Donc, ça remet en cause l'importance du premier cycle à l'Université de Moncton. Je pense qu'il faut réfléchir à ces situations. J'aimerais que l'on retienne que ceci doit être fait sous l'égide du Sénat académique, que les comités ou les processus doivent être paritaires et je pense qu'il faut interpeller des acteurs sociaux à l'extérieur de l'Université qui auront un mot à dire sur le sujet. Je peux vous dire que la semaine dernière, j'ai commencé à recevoir des appels des journalistes qui avaient entendu dire que l'Université de Moncton voulait couper des programmes. L'Université de Moncton appartient à la société acadienne et celle-ci est intéressée parce qu'elle a un intérêt dans l'Université de Moncton et je pense qu'elle doit y participer.

**Bouchard** : Manifestement, les modifications seraient très complexes. Je préfère retirer ma proposition.

**Président d'assemblée** : Est-ce que quelqu'un s'oppose à ce que la proposition soit retirée? Je ne vois pas d'opposition, donc je considère que la proposition P : 04-SAC-090505 est retirée.

**E. Robichaud** : C'est sûr que je voulais parler sur la proposition, mais je voulais aussi apporter quelques suggestions qui pourraient mener à d'autres alternatives. L'aspect que j'aimais le moins de la proposition, c'est qu'elle se limitait vraiment à une question de coupures et je pense que c'est une partie de la solution qu'il faudra regarder. À un moment donné, il faudra regarder les programmes. Je pense qu'il y a des étapes préliminaires à cela et peut-être que la faiblesse de la proposition, c'est qu'elle ne tenait pas compte des étapes qui doivent être faites avant. D'autres opportunités pourraient se présenter. Je pense qu'il faut regarder comment, comme institution, nous allons nous développer dans l'avenir et comment on va continuer à prendre une place grandissante. Cela ne peut pas se faire uniquement en regardant aux coupures.

Aussi, il y a la question des types de comités que l'on propose mettre de l'avant. N'y a-t-il pas déjà des structures à l'Université qui pourraient faire une partie du travail? J'ai pensé à deux comités. Il y a le Comité des programmes où l'on parle d'évaluer des critères de pertinence de programmes. Je sais que le Comité des programmes en a plein ses bottes avec la reconfiguration, mais il reste que, de par son mandat, il pourrait avoir un rôle à jouer et regarder des choses comme celles-là. Il y a un autre comité dont on ne parle pas souvent et dont je regrette un peu les activités qui se passaient au niveau de ce comité et qui ne se passent plus, c'est le Comité conjoint de la planification. Pour bien des années, le Comité conjoint de la planification procédait à un exercice de planification triennale qui était au niveau de la planification des programmes. On regardait les programmes à développer et ce que serait le développement futur de l'institution, puis on proposait des recommandations au Sénat académique et au Conseil des gouverneurs. Je me demande si ce comité ne pourrait pas, au moins en partie, être saisi de ces questions. Dans ce comité, on rejoint des sénateurs et des gouverneurs.

**Recteur et vice-chancelier** : J'ai écouté avec beaucoup d'intérêt toute la discussion au Comité plénier et celle sur la proposition du sénateur Bouchard. J'étais content de la discussion au Comité plénier. Je crois qu'il y avait un consensus au niveau d'un certain réalisme à l'Université qui était basé, d'une part, sur la capacité financière de l'Université,

## 7.1 **(8) Commission sur l'éducation postsecondaire au Nouveau-Brunswick** (suite)

mais aussi sur les enjeux démographiques qui ont une influence sur celle-ci. Comme vous le savez, les enjeux démographiques exercent une pression énorme sur la capacité financière de l'Université. Si l'on était à rouler à une capacité plus importante en termes d'inscription étudiante, je pense que les enjeux de la capacité financière seraient hauts. Mais les deux ne sont pas indissociables et je crois que, autour des dix personnes qui ont pris la parole, il y avait une volonté d'avoir véritablement une discussion qui nous permettrait de positionner l'Université dans l'avenir en considérant ces deux enjeux fondamentaux.

Je voudrais remercier le sénateur Bouchard et je suis content qu'il propose une recommandation. La recommandation n'a pas reçu l'appui nécessaire pour que l'on puisse procéder, mais la proposition a du mérite. Cela fait déjà quelques années qu'il a fait, avec d'autres, des interventions au Sénat académique sur ce point. Il a été très conséquent dans son approche.

On a deux choix : soit que nous allons nous discipliner et nous imposer des solutions ou les solutions nous seront imposées de l'extérieur. Je ne suis pas une personne de nature alarmiste, mais je pense que l'on est aux prises avec des enjeux qui nous demandent de nous discipliner et de nous fixer un calendrier qui va nous permettre d'agir en fonction des défis qui sont les nôtres. Ces défis sont présents maintenant. Sur ce point, il y a quelques personnes qui ont parlé de la Commission sur l'éducation postsecondaire. Que ce soit le rapport L'Écuyer-Miner ou celui de la province, le mandat était d'essayer de nous imposer des solutions de l'extérieur aux défis de l'Université.

On a résisté partiellement. On a dilué la vision des regroupements, mais la volonté d'imposer des solutions de l'extérieur, elle est réelle. Je crois que la seule façon de réagir à cela, c'est de démontrer que l'on a la capacité et le leadership nécessaires pour pouvoir adresser les enjeux fondamentaux en fonction de notre mission.

La mission qui était la nôtre au départ est toujours la même pour l'avenir parce que si ce n'est pas cette mission, il faut vraiment se poser la question pourquoi nous avons une université qui s'appelle *Université de Moncton*. À l'intérieur de cette mission, les sociétés évoluent et la programmation de notre université doit évoluer aussi?

Aujourd'hui, nous n'avons pas une solution pour la prochaine étape de notre débat. Comme président du Sénat académique, j'ai senti qu'il fallait débattre cette question. On va faire le décompte de tout ce que l'on a entendu et je vais relancer le débat au Sénat académique sur la façon que l'on veut adresser les enjeux. Je suis complètement d'accord qu'il faut avoir un débat sur ça. Il faut d'abord que l'on donne une structure au débat. Il faut avoir des objectifs. Il faut avoir un calendrier. Il faut avoir un aboutissement à nos débats. Je crois que cela est important. Je prends l'engagement, comme recteur et vice-chancelier et comme président du Sénat académique, de revenir au mois d'août pour essayer de trouver une façon afin que l'on puisse évoluer dans cette discussion parce que si on ne le fait pas, je vous assure qu'il y a des choses qui vont se faire par défaut. Pour moi, ce serait la pire chose pour la qualité de notre Université de se voir imposer des solutions par défaut. Je voudrais remercier l'ensemble des membres du Sénat académique pour la discussion. Je pense que ça va nous permettre de commencer à aiguiser notre réflexion pour pouvoir présenter au mois d'août une manière de procéder à la deuxième étape de la discussion.

**VRER** : L'intervention du recteur et vice-chancelier vient nuancer la mienne, mais je la ferai quand même. Tout le monde autour de la table est conscient qu'il y a des défis importants à l'Université de Moncton, non pas d'ici 15 ans, mais dans un futur assez rapproché. On a parlé autour de cette table, lors de la session plénière et par après aussi, de programmes, de budget et de rentabilité des programmes. Je crois qu'il y a une chose que nous n'avons pas parlé, c'est la rentabilité académique des programmes. Je ne pense pas que, avec un programme pour deux étudiantes ou étudiants, nous leur faisons une faveur.

Le point principal que je voudrais faire ici, c'est que nous sommes tous au courant qu'il y a des défis qui vont interpeller l'académique directement. Le Sénat académique est l'instance universitaire suprême de notre université et je trouverais cela un peu dommage que le Sénat académique ne prenne pas le taureau par les cornes, pour ainsi dire, et qu'il continue à tourner en rond et qu'il ne peut pas s'accorder sur une procédure qui viendrait lancer la réflexion quand tout le monde autour de la table est d'accord qu'elle doit avoir lieu.

### 7.1 **(8) Commission sur l'éducation postsecondaire au Nouveau-Brunswick** (suite)

Je suis un peu désolé du fait que nous allons sortir d'ici aujourd'hui et que nous allons plus ou moins laisser cela dans la capacité du président du Sénat académique de revenir à la charge au mois d'août sans vraiment avoir reçu des outils précis, des outils ciblés avec lesquels le président pourrait travailler. J'aurais aimé, c'est une opinion personnelle, que le discours du Sénat académique évolue à un autre niveau que celui de ce matin.

**G. LeBlanc** : Pour commencer le projet, j'aurais aimé demander à chaque unité de présenter au Sénat académique le profil de leur programme. Que chaque unité nous parle de leur critère de performance et que chaque unité présente au Sénat académique des moyens plus novateurs pour essayer d'offrir de nouveaux programmes. Je trouve que le processus est très long. Si vous vous rappelez en 2000, on a commencé avec le rapport sur les orientations futures de l'Université; j'étais ici comme jeune doyen. Il y avait les recommandations 16 et 17 qui parlaient de la reconfiguration des programmes. Ce que les gens de ce rapport nous disaient, c'était : vous pouvez commencer à faire le travail. Depuis 2000, on a eu des comités *ad hoc* du Sénat académique. Donc le message nous était envoyé en l'an 2000 : commencez à réviser vos programmes, commencez à trouver de nouveaux moyens pour être plus concurrentiel et comme c'est là, on est en 2009, on va en discuter au Sénat académique du mois d'août, on va en discuter au Sénat académique en 2011, en 2012, on sera en 2020 et l'on n'aura pas bougé. À mon avis, on devrait commencer un processus. Comme doyen, je devrais arriver au Sénat académique et montrer mes programmes et montrer les plus performants, les moins performants et demander aux professeures et aux professeurs si elles et ils ont des idées de voir comment on pourrait arriver avec de nouveaux programmes adaptés aux besoins et aux réalités du marché.

Les possibilités sont nombreuses. Il pourrait y avoir des programmes bidisciplinaires en finance et économie ou autres. On pourrait parler de l'éthique et de la responsabilité sociale des entreprises. Je trouve qu'il y a un manque, l'on sera ici en 2020 et l'on paniquera encore. On dira qu'il n'y pas d'argent et que la situation est problématique. Donc pour ma part, je pense que l'on devrait aller de l'avant et commencer un processus. Essayons de voir où l'on pourrait être plus novateur et oui il faudra se reconfigurer comme université et ce qui me préoccupe beaucoup, c'est toute la notion de la mission de l'Université de Moncton que, dans le temps, l'on risque de diluer et ainsi perdre notre identité.

**P : 05-SAC-090505**

Gaston LeBlanc, appuyé par Salem Lakhal, propose :

*« Que chaque unité prépare un bref profil des programmes dispensés dans leur faculté et que ce dernier soit soumis à la réunion du Sénat académique du mois d'août 2009. »*

**Winter** : Je vais voter contre la proposition. Je pense que c'est une autre forme de la proposition Bouchard. Il y a un élément méthodologique fondamental qu'il ne faut pas oublier. Par exemple, lorsque dans mes cours j'enseigne comment écrire des essais, la première chose que je fais, je dis : écrivez toutes vos idées, farfelues ou non, écrivez tout ce que vous avez pendant dix ou vingt minutes sans arrêter. Et ensuite, on fait le tri et l'on fait un autre tri.

Je crois que les problèmes sont en partie identifiés et les problèmes sont, par définition, problématiques. Si l'on prend l'aspect démographique, qu'est-ce que l'on veut dire par ça? On veut dire que l'on n'a pas assez d'étudiantes ou d'étudiants. Pour quelles raisons n'avons-nous pas assez d'étudiantes ou d'étudiants? Parce que, rattaché à chaque étudiante et étudiant, il y a un certain montant d'argent. En Ontario, il y a des années, on appelait cela le *Basic Income Unit*. C'était la personne qui ne devient pas une personne, mais qui devient un objet comptable. Je crois que c'est extrêmement dangereux et celles et ceux qui enseignent l'éthique peuvent nous en dire un peu de ce qui se passe avec la réification. J'aimerais revenir à ce qui a été dit durant la session plénière. Il nous faut, d'après moi, une discussion sans limite, sans structure, une discussion complètement ouverte où tout le monde peut se vider le cœur et voir ce qui ne marche pas et voir ce qui pourrait possiblement marcher. Si l'on met des *a priori* sur ça, on risque d'arriver à un autre point de créer des comités, de créer des cadres et je pense que cela nous mène nulle part.

### 7.1 **(8) Commission sur l'éducation postsecondaire au Nouveau-Brunswick** (suite)

**Lakhal** : J'appuie en partie la proposition parce que premièrement sur le plan du processus, on va du bas vers le haut. Par contre, pour la date du mois d'août, je pense que ce serait plus adéquat de choisir octobre parce que les gens vont partir pour de la recherche et il y a aussi les congés. Il faut se donner du temps pour faire le travail correctement.

#### Amendement

#### **P : 06-SAC-090505**

Salem Lakhal, appuyé par Rachel Chiasson, propose :

*« Que le rapport soit remis à la réunion du mois d'octobre. »*

Vote sur P06

Pour 11

Contre 12

REJETÉE

**Président d'assemblée** : Est-ce qu'il y a d'autres interventions pour la proposition principale?

**C. Bourque** : Je vais voter contre la proposition, car je rejoins un peu le commentaire du sénateur Winter. Je pense que l'on va déjà dans une direction sans avoir eu une réflexion sur la procédure que l'on devrait entamer et si cette résolution n'est pas acceptée, je vais suggérer que l'on donne le mandat au Bureau de direction du Sénat académique d'arriver au Sénat académique du mois d'août avec des options de processus.

**Baudouin** : Encore une fois la proposition porte sur les programmes. La formule semble destinée vers la question de quels programmes on garde, quels programmes on coupe et non pas nécessairement vers des solutions qui proposeraient autre chose.

Je remarque, depuis le début de cette discussion, qu'il y a déjà des structures en place. Il y a des choses qui ont été faites. On invoque le groupe sur les orientations futures qui a encore une pertinence en 2009. La question à laquelle je n'ai pas entendu trop de discussion et sur laquelle les suites devraient porter, c'est finalement la question à savoir pourquoi les structures et les instances actuelles ne permettent pas de répondre aux besoins ou aux défis de planification auxquels l'Université fait face actuellement. On a soulevé le Comité des programmes et le Sénat académique, et ce sont des instances qui pourraient apporter des éléments importants aux défis, mais on semble vouloir superposer une autre structure. Alors dans les réflexions que le Bureau de direction du Sénat académique ou quiconque fera suite à ces discussions, je pense que cette question devrait être soulevée ou posée.

**C. Bourque** : Je pense que c'est urgent que l'on agisse aujourd'hui et que l'on ne quitte pas la salle sans avoir au moins un concept de notre direction par rapport à cet élément qui est tellement fondamental à l'Université.

#### **R : 07-SAC-090505**

Charles Bourque, appuyé par Gaston LeBlanc, propose :

*« Que le Bureau de direction du Sénat académique, à la lumière de la discussion, prépare les options possibles d'un processus de consultation pour alimenter la discussion du Sénat académique du mois d'août 2009. »*

**Bouchard** : Je suis tenté d'appuyer cette recommandation, mais le Bureau de direction du Sénat académique n'est pas réellement une entité qui a l'habileté à réfléchir à des options. Je pense que les membres se rencontrent et ils établissent l'ordre du jour du Sénat académique. Je sais que le recteur et vice-chancelier s'est engagé à faire cet exercice. Je suppose qu'il va le faire et qu'il va le présenter au Bureau de direction du Sénat académique. En tout cas, je m'interroge encore à savoir s'il s'agit de la bonne solution. Par contre, je suis entièrement d'accord qu'il faut faire quelque chose et que celles et ceux qui veulent retarder les discussions, à mon avis, ouvrent la porte à une intervention du gouvernement ou bien à la continuation de la détérioration de la situation de l'Université de

**7.1 (8) Commission sur l'éducation postsecondaire au Nouveau-Brunswick (suite)**

Moncton. Les membres du Sénat académique sont-ils conscients que, en ne faisant rien et en reportant la discussion, ils laissent détériorer une situation qui est en train de mettre en péril la qualité de l'enseignement? C'est notre responsabilité de s'assurer que les programmes soient de qualité sinon, on risque de laisser mourir notre institution ou demander l'intervention du gouvernement.

**Deguire :** Je suis d'accord avec le sénateur Bouchard qui dit que le Bureau de direction du Sénat académique n'est peut-être pas l'endroit idéal pour faire ce genre de réflexion. Ceci dit, si le Bureau de direction du Sénat académique a à le faire, le Bureau de direction du Sénat académique le fera. Je pense que l'un des problèmes que j'entends ici, c'est que tout le monde semble dire que l'on va faire cela à une autre réunion du Sénat académique comme si c'était le Sénat académique qui allait faire ça. Le Sénat académique n'est pas une boîte où les réflexions profondes se font. Le Sénat académique est une boîte qui prend des décisions suite à des réflexions. On n'a pas le temps ici de faire des réflexions, donc il faut que quelque chose se fasse en dehors du Sénat académique. Arrêtons de réfléchir selon une date du Sénat académique, au prochain Sénat académique on fait ceci, au Sénat académique suivant on fait cela, ça va prendre six ans avant de faire quelque chose de concret. Que l'ABPPUM et l'administration se parlent d'ici le mois d'août et qu'ils prennent des dispositions qui vont plus loin que simplement établir l'ordre du jour de la prochaine réunion du Sénat académique.

**Winter :** Je suis tout à fait dans la même ligne du sénateur Deguire. Je crois que le Bureau de direction du Sénat académique peut décider la façon dont il veut procéder. Pourquoi ne créerait-il pas un groupe d'intérêt qui serait composé du syndicat, des professeures, des professeurs, des étudiantes et des étudiants intéressés et que l'on établisse des rencontres, même durant l'été, pour commencer cette discussion. Je pense que cela serait une solution assez simple.

**E. Robichaud :** Je ne suis pas certain que le Bureau de direction du Sénat académique soit la meilleure instance. J'aimerais revenir au Comité conjoint de la planification. Je me rappelle que, à un moment donné, l'on parlait de l'implication académique, mais aussi de l'implication financière. Le Conseil des gouverneurs, à la fin de la journée, va nous dire qu'il faut équilibrer nos budgets. Nous avons un comité qui est composé conjointement de gouverneurs et de sénateurs. Son mandat touche directement le cœur de ce que l'on veut faire ici et je me demande pourquoi on hésiterait de saisir réellement le Comité conjoint de la planification de ce dossier. Il pourrait nous proposer un processus de réflexion qui pourrait inclure certainement toutes les professeures et tous les professeurs.

**Président d'assemblée :** Est-ce votre désir de faire un amendement?

**E. Robichaud :** Je suis plutôt tenté qu'au lieu de l'envoyer au Bureau de direction du Sénat académique, que l'on suggère d'envoyer cela au Comité conjoint de la planification.

**Président d'assemblée :** Pour le moment, la proposition fait un renvoi au Bureau de direction du Sénat académique.

**Caron :** Je pense qu'il faut que le processus soit clair. Je l'ai déjà dit, je pense que cela doit être fait sous l'égide du Sénat académique. C'est une question principalement de programmes. Peut-être que le Bureau de direction du Sénat académique n'est pas la meilleure place, mais à mon avis, si ce n'est pas la meilleure place, en tout cas c'est préférable qu'au Comité conjoint de la planification. Et la raison pour laquelle je suis en désaccord avec le renvoi au Comité conjoint de la planification, c'est que les professeures et les professeurs sont systématiquement exclus depuis des années. Le Bureau de direction du Sénat académique est un comité de direction du Sénat académique qui peut proposer des choses au Sénat académique, ce qui ne veut pas dire que le Bureau de direction du Sénat académique ne fera pas des consultations, entre autres, avec les syndicats au cours de l'été avant d'arriver au mois d'août avec des propositions et des options. Je pense que c'est la responsabilité du Sénat académique même s'il peut y avoir des impacts financiers. On verra par la suite, mais cela doit être une question adressée par le Sénat académique. C'est notre responsabilité que l'on aille chercher des options. Comme le sénateur Deguire le disait, la discussion ne va pas se faire uniquement au Sénat académique. Elle peut être faite par des comités. Je pense que le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche se plaindrait tantôt du fait que l'on ne sortait pas d'ici avec

### 7.1 **(8) Commission sur l'éducation postsecondaire au Nouveau-Brunswick** (suite)

un processus. Je pense qu'il aurait fallu en proposer un. On ne peut pas faire cela à pied levé.

**C. Bourque** : Le recteur et vice-chancelier s'est engagé à revenir au Sénat académique du mois d'août. On a mentionné l'urgence et l'on reconnaît l'urgence de cette question. J'ai proposé que le Bureau de direction du Sénat académique propose des options d'un processus de consultation. Le Bureau de direction du Sénat académique est composé du recteur et vice-chancelier, du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche, d'administratrices ou d'administrateurs universitaires, de représentantes ou de représentants du corps professoral, d'une étudiante ou d'un étudiant et en l'absence d'une autre entité qui est mieux placée pour le faire, je pense que, vu le calendrier, c'est la meilleure instance.

Vote sur R07

Pour 22

Contre 1

ADOPTÉE

Pause de 10 h 30 à 10 h 50.

### 7.2 **(13) Enseignement coopératif**

**VRER** : Vous vous rappellerez que, à la dernière réunion du Sénat académique, on avait donné le mandat au Bureau de direction du Sénat académique de mettre sur pied un comité qui allait étudier la question du Bureau de l'enseignement coopératif et des programmes d'enseignement coopératif à l'Université de Moncton. Le Bureau de direction du Sénat académique a identifié des individus et le comité a été créé. Il sera présidé par monsieur Jean-Guy Ouellette, vice-recteur adjoint à l'enseignement, le professeur Jacques Nuckle, le vice-doyen Claude Dionne et l'étudiant Jérémie LeBlanc, nommé par la FÉÉCUM. Il comprend aussi un individu dont le nom n'est pas encore connu, mais qui relève de la Faculté de foresterie.

À la page 34, la résolution 20 se lit comme suit : « Que le Sénat académique forme un comité pour étudier toute cette question de l'enseignement coopératif ». Comme vous pouvez le constater, c'est extrêmement vague en tant que mandat et ceci pourrait envoyer le comité à droite et à gauche. Dans l'allocution du recteur et vice-chancelier, au dernier paragraphe de la page 34, vous verrez qu'il y a quatre éléments qui pourraient faire partie du mandat, mais cela ne fait pas partie de la proposition comme telle. J'aimerais tout simplement que le Sénat académique précise le mandat, ne serait-ce que pour dire que le mandat est officiellement les quatre points que le recteur et vice-chancelier a soulevés.

**Président d'assemblée** : Est-ce que c'est une proposition que vous faites?

**VRER** : Non. Personnellement, je n'ai aucun problème avec les quatre points soulevés, mais peut-être qu'il y en a d'autres qui auraient des ajouts ou des modifications.

**Bouchard** : J'aimerais savoir quels sont ces quatre éléments.

**VRER** : Il y a : 1) les objectifs de l'Université par rapport aux programmes coopératifs; 2) définir la place que ces programmes occupent à l'Université de Moncton; 3) déterminer si l'on atteint notre potentiel dans ces programmes ou si l'on pourrait y apporter de nouvelles stratégies pour que de nouveaux programmes soient créés; 4) revoir le fonctionnement du Bureau de l'enseignement coopératif et faire des recommandations, s'il y a lieu, pour l'améliorer.

**Bouchard** : En fait ces quatre points sont intéressants et j'aime bien l'histoire du potentiel. Avec ce mandat, on devrait avoir une vue globale de ce qu'est l'enseignement coopératif à l'Université de Moncton, des programmes desservis et du nombre d'étudiantes et d'étudiants inscrits dans ces programmes. On devrait savoir ce que fait le Bureau de l'enseignement coopératif et quels sont les cours donnés? La seule chose qui manque, c'est qu'il y a un organisme national et j'aimerais ajouter à ces quatre éléments des renseignements sur cet organisme. Quel est cet organisme? Quelles sont les universités qui en font partie? Comment cet organisme fonctionne-t-il? Quelles sont les exigences de cet organisme, c'est-à-dire ce qu'il demande pour qu'un programme puisse du moins se référer à cet organisme?

## 7.2 (13) Enseignement coopératif (suite)

**R : 08-SAC-090505**

Gilles Bouchard, appuyé par Paul Deguire, propose :

« Que le Sénat académique accepte le mandat du Comité qui est composé des quatre points soulevés dans la discussion de la dernière réunion du Sénat académique (p. 34), notamment :

- ▶ regarder les objectifs de l'Université par rapport à l'approche de l'évaluation des programmes coopératifs;
- ▶ documenter la place des programmes coopératifs à l'Université de Moncton par le biais du taux de participation à ces programmes;
- ▶ poser la question à savoir si l'on a atteint notre potentiel ou si l'on souhaiterait avoir une nouvelle stratégie pour encourager la création de programmes coopératifs;
- ▶ revoir le fonctionnement du Bureau de l'enseignement coopératif et faire des recommandations pour améliorer son fonctionnement, le cas échéant. »

**Bouchard** : Ce comité est présidé par Jean-Guy Ouellette qui est le supérieur hiérarchique immédiat du directeur du Bureau de l'enseignement coopératif. J'espère qu'il saura faire abstraction de cela et prendre une certaine distance par rapport à ceci, car je l'ai vu assez défensif vis-à-vis le Bureau de l'enseignement coopératif. Il avait plutôt tendance à vouloir justifier ce qui se passait. Bien sûr, il n'y a personne du Département d'administration publique qui fait partie de ce comité, mais on va le surveiller d'une façon attentive.

**VRER** : Premièrement, vous pourriez peut-être ajouter dans la proposition que l'organisme dont fait référence le sénateur Bouchard est l'ACDEC, soit l'Association canadienne de l'enseignement coopératif. Deuxièmement, je reconnais que monsieur Ouellette est le patron hiérarchique du directeur du Bureau. Quoi qu'il en soit, monsieur Ouellette est un professionnel et je suis confiant qu'il peut faire le travail demandé.

**McKee-Allain** : Au niveau de la procédure, sommes-nous dans la légitimité de faire une recommandation?

**Président d'assemblée** : Sur ce point, il y a des gens qui prétendent que, dans *Affaires découlant* l'on ne peut pas prendre des décisions. Cela n'a pas été l'habitude depuis que je suis là. Je ne pense pas que l'on s'est abstenu de faire des propositions qui vont dans le sens du suivi. Il n'y a pas d'objection.

**McKee-Allain** : D'accord.

Vote sur R08

unanime

ADOPTÉE

## 8. **GESTION DES ÉTUDES SUPÉRIEURES**

**VRER** : Au mois d'août 2008, le Sénat académique avait mandaté un comité de faire l'étude de la gestion des études supérieures. Le comité a été formé et il est composé de Gilles Bouchard, Andrew Boghen, Samira Belyazid, Louise Girard et Jonathan Blanchard. Je préside le comité. Le comité de gestion des études supérieures a amorcé une consultation exhaustive auprès des doyennes, des doyens, des vice-doyennes, des vice-doyens, des présidentes, des présidents de comités d'études supérieures et a demandé des commentaires individuels de certaines personnes. Les consultations ont été menées à l'automne et en janvier. J'ai demandé à un membre du comité, présent à toutes les délibérations de toutes les différentes instances, de préparer un document de travail pour le comité. Ce document serait étudié dans le but de préparer des recommandations pour le Sénat académique.



## 8. GESTION DES ÉTUDES SUPÉRIEURES (suite)

Malheureusement, une maladie a d'abord retardé le dépôt du document de travail. Deuxièmement, en conséquence de la maladie prolongée, nous n'avons pas tenu la réunion que nous voulions avoir afin d'étudier le document. Cette réunion aura lieu dans les prochaines semaines. Conséquemment, je demande l'indulgence du Sénat académique. Le dossier sera présenté au Sénat académique du mois d'août.

## 9. RÉOLUTION RELATIVE AU PLAN D'ACTION DU GOUVERNEMENT (R : 26-SAC-081031)

La résolution R : 26-SAC-081031 se lisait comme suit :

**Considérant que** le *Plan d'action pour transformer l'éducation postsecondaire* du gouvernement du Nouveau-Brunswick propose d'accroître l'autonomie des collèges communautaires tout en réduisant de manière importante l'autonomie des universités publiques.

**Considérant que** cette réforme ne respecte ni la dualité linguistique en matière d'éducation puisque le *Conseil du Nouveau-Brunswick sur les études des deuxième et troisième cycles et la recherche* qui y est prévu ne distingue pas les universités de langue anglaise et de langue française.

**Considérant que** chaque centre d'excellence qui y est prévu sera concentré dans une seule institution universitaire de la province forçant ainsi les étudiantes et les étudiants acadiens et francophones à s'inscrire dans une université de langue anglaise.

**Considérant que** cette réforme ne garantit pas l'existence d'institutions d'enseignement distinctes et pourrait entraîner un recul dramatique pour l'Université de Moncton et pour l'Acadie néobrunswickoise.

*« Que le Sénat académique de l'Université de Moncton affirme que l'absence d'ingérence et de contrôles gouvernementaux dans les questions de nature académique constitue une caractéristique fondamentale de l'université publique et est garante de la liberté universitaire. Cette caractéristique doit être défendue et protégée.*

*Que le Sénat académique de l'Université de Moncton affirme à l'instar de l'article 16.1 de la Charte canadienne des droits et libertés que les communautés de langues française et anglaise du Nouveau-Brunswick « ont un statut et des droits et privilèges égaux, notamment le droit à des institutions d'enseignement distinctes » et que « le rôle de la législature et du gouvernement du Nouveau-Brunswick est de protéger et de promouvoir » ce statut, ces droits et ces privilèges.*

*De plus, que le Sénat académique demande à son recteur et vice-chancelier de faire les démarches qui s'imposent pour s'assurer a) qu'aucune modification législative ou mesure administrative ne porte atteinte à l'autonomie des universités publiques et à la liberté universitaire et b) que le gouvernement du Nouveau-Brunswick modifie le plan de manière à ce que la dualité des institutions d'enseignement soit pleinement respectée. »*

**Caron :** J'ai demandé que ce point soit mis à l'ordre du jour pour le suivi de cette résolution. Je voulais savoir si le recteur et vice-chancelier et les vice-recteurs s'étaient engagés dans des discussions avec le gouvernement et quels sont les interventions, les enjeux ou les difficultés qu'ils rencontrent dans leurs discussions au sujet de la réforme.

Quels sont les enjeux quant à l'autonomie et aussi par rapport à la question de l'égalité des communautés linguistiques? J'aimerais bien que, dans ses remarques, le recteur et vice-chancelier nous indique ce qui se passe au sujet des centres d'excellence et des conseils d'études supérieures qui doivent être mis sur pied dans le cas des universités anglophones. Si j'ai bien compris, les trois universités vont participer à cela et il va y avoir un conseil des

9. **RÉSOLUTION RELATIVE AU PLAN D'ACTION DU GOUVERNEMENT**  
(R : 26-SAC-081031) (suite)

études supérieures. Dans le cas de l'Université de Moncton, la seule université de langue française, avec qui se réunit-elle? Quelle sera la fonction de ce conseil de recherche en lien avec notre Faculté des études supérieures et de la recherche (FESR)? Va-t-il y avoir une substitution?

Par ailleurs, au sujet du point précédent, je pense que cela devrait être une pratique au Sénat académique, lorsque nous avons une proposition qui prévoit une date pour déposer un rapport et si nous ne sommes pas en mesure de le faire, que nous ayons une indication où l'on en est rendu dans les travaux.

**Recteur et vice-chancelier** : Il y a plusieurs interrogations dans les propos de la sénatrice Caron qui dépassent la résolution à laquelle elle avait fait référence à l'ordre du jour. Je voudrais d'abord la rassurer que, comme recteur et vice-chancelier et président du Sénat académique, c'est avec beaucoup de diligence que je fais les suivis qui me sont demandés au Sénat académique. Plusieurs mesures ont été prises l'automne dernier. Vous vous souviendrez que, dès le 3 juillet 2008, trois ou quatre jours après le dépôt du plan d'action du gouvernement, j'ai pris une position assez articulée concernant un certain nombre de préoccupations dans le rapport du gouvernement incluant celles au coeur de la résolution du Sénat académique dans sa résolution du 31 octobre dernier.

C'est par la suite que d'autres sont venus en appui avec la position que j'ai prise à l'époque. Suite à la résolution du Sénat académique, vous avez certainement vu le communiqué de presse que nous avons émis deux jours après la résolution du Sénat académique qui a été envoyé à toute la communauté universitaire et qui a été publié dans les journaux au Nouveau-Brunswick. Par ailleurs, je peux vous dire que le Conseil des gouverneurs, à sa réunion du mois de septembre, a également entériné la recommandation du Sénat académique concernant le dossier de la dualité linguistique. Il y avait eu une lettre, suite à la résolution du Conseil des gouverneurs, que vous aviez préparée pour la signature du président du Conseil des gouverneurs et qui a été envoyée au premier ministre du Nouveau-Brunswick. Le premier ministre a répondu à cette lettre le 2 octobre et il dit : « veuillez noter que je les ai adressées lors de mon discours du 14 août à Caraquet en prenant un engagement clair en faveur de la dualité linguistique en éducation postsecondaire au Nouveau-Brunswick et du respect du cadre juridique des langues officielles du Nouveau-Brunswick dans la mise en œuvre du plan d'action du gouvernement. Cet engagement fut réitéré dans la réponse du ministre de l'Éducation postsecondaire, Formation et Travail au recteur et vice-chancelier le 2 octobre 2008. »

J'ai aussi reçu, le 16 février 2009, une lettre du nouveau ministre de l'Éducation postsecondaire, monsieur Donald Arseneau, qui rappelle les déclarations du premier ministre le 14 août dernier et qui nous dit que le gouvernement confirme son engagement à préserver et à promouvoir la langue et la culture de ses communautés et ceci s'applique au plan d'action de l'éducation postsecondaire. Donc les démarches ont été entreprises pour les suivis du Sénat académique. Ce sont les réponses du gouvernement.

Concernant l'autonomie des universités, il y a un volet du rapport du gouvernement qui faisait l'objet de cette préoccupation. C'était le volet sur l'imputabilité. Ce que je peux vous dire, c'est que suite au dépôt du rapport du gouvernement, qui est un rapport ambitieux, il y a eu un exercice de dosage de réalité et l'on a identifié cinq priorités. Cette question n'était pas parmi les cinq. Les cinq priorités étaient : 1) la question du rapprochement entre les institutions par rapport à la reconnaissance des acquis et il y a déjà des résultats tangibles; 2) il y a le projet de cohabitation à Edmundston où l'on a annoncé une construction importante qui fera en sorte que l'on pourra cohabiter au moins sur le plan physique, mais je pense aussi que ceci va nous mener vers le développement de cultures complémentaires par rapport aux missions des uns et des autres. Il y a eu récemment deux annonces pour des regroupements dans des régions, c'est le cas dans le Nord-Est du Nouveau-Brunswick sous le leadership de l'Université, particulièrement Madame Jocelyne Roy-Vienneau, et la même chose dans la région de Moncton; 3) il y a le dossier de l'accessibilité pour les groupes sous-représentés dans les institutions postsecondaires qui interpelle les Autochtones, mais aussi d'autres types de groupes; 4) il y a toute la question du recrutement à l'international; et 5) il y a aussi la question des cycles supérieurs et de la

9. **RÉSOLUTION RELATIVE AU PLAN D'ACTION DU GOUVERNEMENT**  
(R : 26-SAC-081031) (suite)

recherche. En ce qui concerne l'intention du gouvernement par rapport à la reddition de compte, à mon point de vue, ils sont encore déterminés à tenter de faire quelque chose même s'il y a de la résistance de notre part et de la part des différents intervenants dans les communautés universitaires.

Je peux vous dire que, à la dernière réunion et à ma grande stupéfaction, nous avons mis ceci à l'ordre du jour. J'ai protesté parce que je pensais que l'on travaillait sur les cinq priorités que je viens d'identifier. Alors ceci a été un peu écarté de l'ordre du jour, mais on voit quand même qu'il y a une volonté du gouvernement d'établir une politique de reddition de compte différente de ce qui existe maintenant. Je peux vous dire qu'ils doivent regarder ce qui se passe au Québec actuellement. Le gouvernement du Québec semble être déterminé, même sur le plan législatif, à avoir un système de reddition de compte assez poussé qui remet en question, selon moi, l'autonomie des universités.

Enfin sur la question des cycles supérieurs, il y a, à l'heure actuelle, le groupe des vice-recteurs à la recherche des cycles supérieurs qui travaillent à essayer de définir comment on pourrait mettre en œuvre l'approche générale qui est exprimée dans le rapport concernant ceci et au niveau du groupe des recteurs. On n'a pas encore été saisi de la réflexion qui est en cours à ce niveau. Je pense que le sénateur Boghen est très conscient que la démarche doit se faire dans le plein respect de la dualité linguistique et le droit aux institutions distinctes pour la communauté acadienne, mais je ne sais pas si le sénateur Boghen est prêt à commenter quelque peu l'état d'évolution du travail de votre groupe.

**Boghen :** Je pense que vous référez au comité postsecondaire du Nouveau-Brunswick à lequel je siège avec d'autres collègues. On discute effectivement de l'avenir de ce conseil. Ce conseil va comprendre à la fois des questions qui portent sur la recherche au Nouveau-Brunswick. Je suis au courant des discussions qui se réalisent au niveau des recteurs. Je peux vous dire que la semaine passée, l'on a eu une rencontre avec les membres du Conseil de la FESR et nous avons eu un échange très intéressant. Je pense que le plus important, c'est qu'il y ait des consultations auprès des professeures chercheuses et des professeurs chercheurs de l'ensemble de l'Université de Moncton avant qu'une décision soit prise. Je pense que c'est une décision qui sera prise par la province.

**Recteur et vice-chancelier :** Il y a une volonté dans les trois universités anglophones de faire des choses en collaboration. Ils sont très conscients qu'il y a une limite réelle en ce qui concerne l'Université de Moncton pour des raisons linguistiques. Ceci ne veut pas dire que l'on ne peut pas avoir des collaborations. Je pense que la province ne peut pas l'imposer non plus et je ne pense pas que c'est ce qui est à l'ordre du jour.

La création d'un conseil provincial est une idée qui a été réitérée à plusieurs reprises. Nous avons la responsabilité de travailler sur des comités qui tentent de définir la stratégie. Il faut se rappeler qu'il y a des démarches en parallèle qui peuvent se croiser à l'occasion, mais qui demeurent en parallèle quand même. Je pense qu'il y a des choses que l'on peut faire; on peut avoir des collaborations. Quand viendra le temps de présenter une stratégie à la province pour développer l'agenda de la recherche au Nouveau-Brunswick, il n'y a pas de raisons pour ne pas avoir des alliances avec nos collègues des autres universités.

Je crois que, au Nouveau-Brunswick, la question d'avoir un conseil qui peut sensibiliser le gouvernement aux enjeux importants de la recherche et des études supérieures est importante. Ensuite, comment on déploie ceci dans les institutions? Je crois qu'il va y avoir des stratégies qui seront différentes selon que l'on appartient au groupe des anglophones ou selon que l'on appartient au groupe des francophones.

**VRER :** Le comité est un comité *ad hoc* et nous sommes en train de préparer le document. L'Université de Moncton y est représentée à même titre que les autres universités. Les sujets de gouvernance et de composition du conseil (ou de comité) sont discutées. À ce sujet, le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche et le vice-recteur adjoint à la recherche sont des membres ainsi que, en alternance, les doyens des Études de Shippagan et d'Edmundston. Voilà ce qui est proposé. Je ne pense pas qu'il va y avoir atteinte à notre autonomie à la Faculté des études supérieures et de la recherche à l'Université de Moncton. Nous sommes bien aux aguets de toute la question de la dualité linguistique et de l'ingérence gouvernementale.

**9. RÉSOLUTION RELATIVE AU PLAN D'ACTION DU GOUVERNEMENT  
(R : 26-SAC-081031) (suite)**

La sénatrice Caron a raison quand elle dit que du côté anglophone, il y a trois universités qui peuvent travailler ensemble. Cela ne veut pas dire que nous ne pouvons pas faire du travail en supplément pour donner un meilleur élan à nos études supérieures et à notre recherche.

**Boghen** : Je crois que les discussions sont importantes. Je pense aussi que nous avons un document devant nous, soit un document préparé par la province. Pour l'instant, c'est le seul document avec lequel on peut travailler. Quant à savoir si l'on aura la possibilité de dire ce que nous acceptons et ce que nous n'acceptons pas, ceci reste à voir. On peut dire que l'on va apporter des changements, que l'on va insister sur l'autonomie, mais tant et aussi longtemps que nous avons un document devant nous qui a été proposé par la province, c'est le seul document que nous avons sur lequel on peut se baser pour prendre des décisions.

Alors je fais simplement la distinction entre tous nos efforts collectifs de travailler, de se consulter, mais ce n'est pas un fait accompli avant que la province accepte ou présente un document qui sera le document final. En d'autres mots, je ne prendrai rien pour acquis avant de voir un document final. Je pense que l'on devrait tenir compte de la distinction entre ce que l'on veut, ce que l'on travaille dessus, ce que l'on est prêt à accepter et ce qui sera la formule imposée, j'espère que non, mais qui sera proposée et appliquée au Nouveau-Brunswick.

**Caron** : Il y a certaines personnes qui s'inquiètent, entre autres à la SANB, que les centres d'excellence seront dans des domaines choisis et que cela va inciter nos étudiantes et nos étudiants à s'inscrire et à suivre des cours dans des universités anglophones, par exemple en génie. Donc, il y aurait un endroit identifié comme étant un centre d'excellence et ceci pourrait miner le recrutement pour la Faculté, le contrôle et la langue de l'enseignement. Est-ce qu'ils ont raison de craindre cela?

**Recteur et vice-chancelier** : Je n'ai pas reçu de documents de réflexion de mise en œuvre. Sur le dossier des centres d'excellence, il n'y a plus personne qui m'a soufflé ce mot à l'oreille depuis le mois de juillet dernier. Je n'ai pas senti qu'il y avait un momentum dans cette direction. Si c'est le cas, personne ne m'a fait rapport que c'était au centre de la réflexion du groupe dont fait partie le sénateur Boghen.

**Boghen** : Pour ma part, je n'ai pas entendu parler de cela depuis plusieurs mois.

**10. RAPPORT DU COMITÉ DES PROGRAMMES**

Voir le Document D, p. 1-148

**SG** : Il y a quatre corrections à apporter aux recommandations dans le rapport du Comité des programmes : Aux pages 74, 83, 111 et 134, il faut ajouter « à compter de septembre 2010 » à la fin de chacune des résolutions.

**10.1 Reconfiguration des programmes de la Faculté d'administration - management**

Baccalauréat en administration des affaires (management)

**R : 09-SAC-090505**

Neil Boucher, appuyé par Gaston LeBlanc, propose :

*« Que, dans le cadre du projet de la reconfiguration des programmes, le Sénat académique accepte les modifications majeures proposées au Baccalauréat en administration des affaires (concentration management) afin qu'il devienne le Baccalauréat en administration des affaires (management) à compter de septembre 2010. »*

### 10.1 Reconfiguration des programmes de la Faculté d'administration - management (suite)

**VRER** : Je vous demanderais de passer à la page 7 de votre document et vous trouverez la description générale du programme reconfiguré. D'entrée de jeu, notons que le programme passera de 127 à 120 crédits pour respecter les directives du projet de la reconfiguration. Par ailleurs, le programme est axé sur les besoins du marché et il permet de poursuivre des études supérieures. De plus, il y a eu une révision des cours des deux premières années pour exposer les étudiantes et les étudiants aux diverses disciplines offertes à la Faculté. Quatrièmement, il y a une concordance avec ce qui se fait ailleurs dans d'autres facultés au Canada. Et enfin, on notera que l'interdisciplinarité se fait dans les deux premières années, tandis que les cours des troisième et quatrième années sont plutôt reliés au domaine.

L'objectif de cette refonte vise l'acquisition par les étudiantes et les étudiants de connaissances, de compétences et la maîtrise de plusieurs techniques de management. Il vise aussi l'application de ces techniques dans l'entreprise. Il y aura trois stratégies pédagogiques au niveau des savoirs soit le savoir-faire et le savoir-être; il y aura des jeux de rôle, des simulations, des séminaires et des conférences qui feront partie des stratégies pédagogiques privilégiées. Au niveau des résultats attendus, on va remettre des diplômes à des individus qui seront préparés à occuper des postes dans le domaine du management.

Au niveau de la formation fondamentale, il y a 60 crédits dans le nouveau programme reconfiguré. Il y a 24 crédits axés sur la bonne compréhension de la multidisciplinarité de l'entreprise et 36 crédits seront offerts pour approfondir les connaissances dans le champ d'études. Dans le programme, il y a 30 crédits de cours de disciplines connexes dont 15 seront en économie, en mathématiques, en statistique, en droit et 15 crédits pour mieux saisir la réalité de l'entreprise. À la page 13 du document, vous voyez la répartition des 90 crédits de la formation fondamentale.

Concernant les neuf objectifs de la formation générale, le programme propose de les atteindre à l'aide de cours. À la page 25 de votre document, vous trouverez la feuille de route qui est proposée sur une base annuelle pour pouvoir venir en aide aux étudiantes et aux étudiants.

**G. LeBlanc** : À la page 13, une erreur s'est glissée dans le document. Sous l'item 10 *cours connexes*, il faudra choisir un cours de sigle ADCO, ADFI, ADFS, ADGO ; il faut biffer les sigles ADMN et ADRH et les remplacer par les sigles ADMK et ADSI. La bonne version est présentée aux pages 20 et 23. La feuille de route, à la page 25, doit être corrigée en conséquence.

**R. Chiasson** : J'aurais une question concernant le cours DROI2000. Avant, ce cours était offert en deuxième année. Dans le programme reconfiguré, il est offert en troisième année. J'aurais aimé en connaître la raison car les étudiantes et les étudiants aimaient avoir un cours de ce type plus tôt dans le programme. Ceci leur permettait de découvrir un nouveau type de compétences et elles et ils pouvaient se préparer en conséquence.

**G. LeBlanc** : Le cours de droit, dans tous les programmes reconfigurés à la Faculté, doit passer en troisième année. C'est surtout dû à des préalables exigés pour divers cours et au fait que l'on ait tenté de calquer les deux premières années sur les profils des programmes des autres universités canadiennes. Évidemment, il y a huit cours du tronc commun que l'on appelle les cours d'interdisciplinarité et les autres cours, ce sont des cours qui sont similaires à ceux offerts ailleurs. Ceci est voulu en raison du fait que plusieurs étudiantes et étudiants changent de programme et si l'on est limité par l'offre de cours connexes, si l'on modifie trop les cours connexes, l'étudiante ou l'étudiant qui va vouloir changer de programme, va perdre une année.

En collaboration avec les membres des deux autres campus, nous avons conçu un programme qui permettra aux étudiantes et aux étudiants de transférer de programme sans être pénalisé. Alors c'est une des raisons pourquoi le cours de droit doit passer en troisième année.

**Sichel** : Il y a une chose que je questionne, c'est la nécessité d'une correspondance rigide entre les cours et les objectifs de la formation générale. Je me demande si c'est obligatoire. Par exemple, il y a un cours d'anglais. Ceci donne l'impression que le cours d'anglais est

### 10.1 Reconfiguration des programmes de la Faculté d'administration - management (suite)

imposé à toutes les étudiantes et tous les étudiants. Nous savons tous qu'il y a un grand nombre d'étudiantes et d'étudiants qui ont déjà une connaissance adéquate de l'anglais et qui pourraient profiter de l'occasion pour renforcer leur français ou bien renforcer d'autres objectifs du programme.

Aussi, pourquoi les programmes de la Faculté d'administration portent des noms anglais? On a, entre autres, *management* et *marketing*.

**VRER** : Si une étudiante ou un étudiant est exempté du cours d'anglais, elle ou il pourra suivre un cours au choix.

**C. Bourque** : Le mot *marketing* est dans l'usage courant depuis fort longtemps. Je sais que c'est un mot anglais. C'est rare que les universités vont utiliser le mot *mercantile* ou des trucs du genre. Pour le mot *management*, j'ai vu certains programmes affichés les mots *science de la gestion*, mais cette expression couvre plusieurs disciplines en règle générale.

**Winter** : Concernant le point *capacité de penser logiquement et de manière critique*, j'ai regardé les trois programmes et la formulation est presque exactement la même à chaque fois. Je présume que l'on pourrait appliquer cette formulation à tous les programmes de cette manière. Ceci serait un cliché que l'on pourrait appliquer partout. Je me pose la question à savoir pourquoi l'inclure si c'est là de toute manière? De quelle façon nous pouvons être assuré que les cours d'un programme donné ne soient pas tout simplement redéfinis en fonction des critères de la formation générale. Un dernier point touche la question de l'objectif *sensibilité aux arts et lettres*. Je dois avouer que trois crédits pour cet objectif me semble toujours très peu. Je sais que je ne peux rien changer, mais c'est minime pour en dire le moins.

**VRER** : Chaque programme doit démontrer comment il atteint les neuf objectifs de la formation générale. C'est de cette manière que la Faculté d'administration a jugé qu'elle allait atteindre l'objectif.

Vote sur R09

unanime

ADOPTÉE

#### Mineure en management

##### **R : 10-SAC-090505**

Neil Boucher, appuyé par Gaston LeBlanc, propose :

« *Que le Sénat académique accepte l'abolition du programme de Mineure en management à compter de septembre 2009.* »

**VRER** : En raison du faible taux d'inscriptions et du fait qu'il y a une possibilité de créer des redondances, car ce programme ressemble au programme de Mineure en sciences de la gestion, l'UARD et le Conseil de la Faculté souhaitent procéder à l'abolition du programme.

Vote sur R10

unanime

ADOPTÉE

### 10.2 Reconfiguration des programmes de la Faculté d'administration - systèmes d'information organisationnels

#### Baccalauréat en administration des affaires (systèmes d'information organisationnels)

##### **R : 11-SAC-090505**

Neil Boucher, appuyé par Gaston LeBlanc, propose :

« *Que, dans le cadre du projet de la reconfiguration des programmes, le Sénat académique accepte que le Baccalauréat en administration des affaires (concentration systèmes d'information organisationnels) devienne le Baccalauréat en administration des affaires (systèmes d'information organisationnels) à compter de septembre 2010.* »

## 10.2 Reconfiguration des programmes de la Faculté d'administration - systèmes d'information organisationnels (suite)

**VRER** : À la page 31, vous verrez la description générale du programme. Il s'articule autour de cinq constats. Premièrement, le programme se conforme aux recommandations du projet de la reconfiguration en passant de 127 à 120 crédits. Deuxièmement, c'est un contenu global qui est mieux axé sur les besoins du marché. Troisièmement, il y a une refonte des deux premières années pour y inclure des cours de diverses disciplines de la Faculté. Quatrièmement, c'est comparable à ce qui se fait ailleurs, et enfin, il y a une interdisciplinarité dès la première année.

L'objectif principal vise l'acquisition de connaissances et de compétences et l'acquisition de techniques de la spécialité SIO. Aussi, on y retrouve la possibilité de résoudre des problèmes reliés au système informatique et aux technologies informatiques. On y arrive en utilisant des méthodes participatives, des méthodes pratiques, des séminaires, des conférences, des études de cas, des laboratoires, des visites d'entreprises et des projets de fin d'études.

Au niveau de la formation fondamentale, 24 crédits sont axés sur la compréhension de la nature et le fonctionnement de l'entreprise. Trente-six crédits sont axés sur des connaissances essentielles des fonctions des systèmes organisationnels. Au niveau des disciplines connexes, il y a 15 crédits en économie, en mathématiques, en statistique et en droit. Il y a 15 crédits en gestion. Pour la formation générale, les neuf objectifs sont atteints de différentes façons.

**G. LeBlanc** : Une erreur s'est glissée à la page 36. À l'item 10, en fin de ligne, il faudra ajouter ADMK. À la page 59, il faudra faire la même chose.

**Bouchard** : Peut-être que ma mémoire me trompe, mais on a vu une évaluation de ce programme. N'y a-t-il pas quelques difficultés au niveau du recrutement par rapport à ce programme? Habituellement, il y a plusieurs étudiantes et étudiants, mais ce programme semblait avoir des difficultés. Est-ce que vous pensez qu'en faisant un baccalauréat plutôt qu'une concentration à l'intérieur d'un autre baccalauréat, cela pourrait corriger la situation?

**G. LeBlanc** : Effectivement, lors de l'évaluation des programmes en 2004, on avait noté un faible taux d'inscription au programme. On avait aussi remarqué que plusieurs cours de la discipline sont dans d'autres baccalauréats en administration des affaires. Depuis ce temps, le nombre d'inscriptions semble augmenter. Je pense que l'on aura le nombre pour justifier le programme. Je pense que ce sont les étudiantes et les étudiants internationaux qui s'orientent vers ce programme.

**Deguire** : J'ai un certain nombre de questions concernant ce programme et ces questions sont reliées à la discussion de ce matin. Ce matin, on se posait des questions sur la résolution de certains problèmes urgents à l'Université. Parmi les solutions proposées, c'était toujours d'abolir tel ou tel programme. On se posait la question à savoir s'il y avait d'autres façons de procéder. J'ai mentionné qu'une façon de procéder était d'optimiser les ressources existantes ce que ce programme ne fait pas du tout. Il y a quinze ans, l'Université de Moncton avait un Département d'informatique qui était au moins trois fois plus gros que ce qu'il est maintenant. En créant d'autres programmes, on procède à la création de cours qui ressemblent aux cours d'informatique. On a maintenant deux, trois, quatre cours pour le même sujet et l'on appelle cela de la rationalisation des ressources. J'en doute.

Une autre façon de procéder, c'est d'utiliser les ressources existantes. Si vous allez aux pages 44 et 45, vous voyez que dans l'ancien programme, il y a une liste assez grande de cours d'informatique. Dans le nouveau programme, l'informatique est totalement disparue. Elle n'est pas dans les disciplines connexes.

Plusieurs des cours ADSI que l'on voit ici sont essentiellement des cours d'informatique. J'ai un document de l'ACM qui est l'organisme qui accrédite les programmes d'informatique théoriques ou appliqués. On pourrait dire que c'est un programme d'informatique appliquée d'une certaine manière, mais en fait peu importe. À la base de ces programmes, il y a toujours au moins une dizaine de cours d'informatique. Ces cours ont tous un sigle ADSI. Ils n'ont pas un sigle INFO.

## 10.2 Reconfiguration des programmes de la Faculté d'administration - systèmes d'information organisationnels (suite)

Je mentionnais qu'il fallait optimiser la façon d'utiliser les ressources à l'Université de Moncton. Visiblement, ce programme ne le fait pas. Je vais voté contre pour cette raison même si le programme m'a l'air excellent par ailleurs. C'est un mauvais modèle que de créer des programmes comme ça en créant de nouveaux cours alors que des cours existent déjà à l'Université. On oublie ce que le Département d'informatique offre. On crée de nouveaux programmes avec des cours qui se répètent à 80 %. Optimiser nos ressources est une façon de procéder qui est très intelligente, on devrait y penser plus sérieusement.

**G. LeBlanc** : Évidemment, je ne suis pas d'accord avec le sénateur Deguire. On peut remonter aux années 1970 et noter qu'il y avait une concentration en informatique de gestion où l'on montrait aux étudiantes et aux étudiants la programmation dans les entreprises et ainsi de suite. Ceci a évolué. Dans les autres universités et dans les entreprises, on parle de systèmes d'information organisationnels, soit le fameux *management information system*. Si vous regarder les statistiques du Registrariat pour les inscriptions aux cours d'informatique, on note que, depuis 1998, il n'y a aucune inscription même si les cours étaient offerts ici.

L'UARD voulait inclure des cours d'informatique dans le programme, mais nous sommes limités par les cours connexes. Si l'on inclut les cours d'informatique dans le programme et que l'étudiante ou l'étudiant change de programme, il perd une année. Nous allons perdre des étudiantes et des étudiants. Comme je le disais tout à l'heure, c'est pour permettre la rétention des étudiantes et des étudiants. Plusieurs changent de programme. L'étudiante ou l'étudiant va perdre une année et elle ou il va aller ailleurs. Je rappelle que la rétention était un objectif de la reconfiguration.

**C. Bourque** : Le sénateur Deguire a dit plusieurs choses que je voulais dire. Avec quatre secteurs à l'Université qui offrent une formation complémentaire et peut-être avec un recoupement en informatique à la Faculté d'administration, à la Faculté d'ingénierie avec le génie électrique et le génie du logiciel et au Campus de Shippagan avec le programme de gestion de l'information, il me semble que le Comité des programmes a manqué une occasion d'inviter ces quatre unités académiques à examiner s'il n'y avait pas quelque chose qui pouvait être faite pour rendre plus efficace la prestation de ces programmes.

Quand je regarde le dernier paragraphe de la section 2.3 et que je constate des expressions comme *l'architecture de réseau, la programmation, l'analyse des systèmes, développer des sites Web*, on voit les mêmes choses au Département d'informatique et je serais surpris s'il n'y avait pas de ces éléments qui seraient enseignés dans le programme de Baccalauréat en gestion de l'information et à la Faculté d'ingénierie. Il y a un certain nombre d'étudiantes et d'étudiants de la Faculté d'administration qui viennent prendre des cours. D'ailleurs, j'ai fait l'analyse hier. J'en ai trouvé six pendant l'année 2008-2009 qui prenaient des cours d'informatique. Peut-être qu'il faut avoir une bonne discussion de ce côté.

Le malaise que j'ai avec cette proposition, c'est que l'on officialise une certaine duplication de cours. Je trouve regrettable que l'on n'ait pas invité les instances à se rencontrer pour savoir s'il n'y avait pas moyen de faire des économies d'échelles. Avec tous les défis que nous avons à l'horizon, il me semble que l'on a manqué une occasion.

**Caron** : Je ne reprendrai pas les arguments qui ont été faits par rapport à une rationalisation, mais je me pose une question par rapport à la reconfiguration. On voulait donner une base solide aux étudiantes et aux étudiants. Je pense qu'il y a un grand nombre d'étudiantes et d'étudiants qui ne suivraient pas des cours de statistique si ceux-ci n'étaient pas prévus au programme. On peut dire la même choses pour les cours de français. Donc, il me semble qu'il y a quelque chose par rapport à l'acquisition de connaissances fondamentales que l'on retrouve dans les cours d'informatique, par exemple.

Cette tendance à vouloir rendre les cours plus spécialisés ou plus conformes à nos différents programmes me fait craindre une érosion des connaissances fondamentales. Il y a aussi la question financière. Je pense que les objectifs mêmes de la reconfiguration sont remis en cause par cette pratique de créer nos propres petits programmes qui nous ressemblent davantage, mais qui minent aussi des connaissances fondamentales.



## 10.2 Reconfiguration des programmes de la Faculté d'administration - systèmes d'information organisationnels (suite)

**Winter** : J'aimerais aborder dans le même sens en ce qui concerne la formation générale. Tout à l'heure, nous allons examiner le B.A.-B. Éd. et si on lit attentivement le rapport de l'évaluateur externe, un des éléments qu'il critique, c'est que les étudiantes et les étudiants s'inscrivent dans ce baccalauréat et elles et ils ont des connaissances insuffisantes pour accéder au programme.

C'est encore une fois une question de formation fondamentale. Comme je l'ai dit tout à l'heure en ce qui concerne le raisonnement, je crois que l'on essaie trop d'entrer dans un cadre des buts qui sont plus vastes qu'uniquement à l'intérieur d'une discipline particulière.

**Selouani** : Il faut noter que le profil des étudiantes et des étudiants n'est pas le même. Si l'on veut que les étudiantes et les étudiants suivent des cours au Département d'informatique, il faut comprendre qu'il s'agit de cours complètement différents même si l'on voit sur les intitulés qu'ils peuvent se ressembler. Les objectifs sont différents et le contexte est différent. Ce n'est pas la même chose.

Vote sur R11

Pour 17

Contre 6

ADOPTÉE

Baccalauréat en administration des affaires (systèmes d'information organisationnels - régime coopératif)

**R : 12-SAC-090505**

Neil Boucher, appuyé par Gaston LeBlanc, propose :

*« Que, dans le cadre du projet de la reconfiguration des programmes, le Sénat académique accepte les modifications majeures proposées au Baccalauréat en administration des affaires (concentration systèmes d'information organisationnels - régime coopératif) à compter de septembre 2010. »*

**VRER** : Il y a très peu de différence entre ce programme et le programme régulier. Trois points méritent d'être soulevés : les objectifs, les conditions d'admission et l'ajout de stages. Au niveau des objectifs, c'est toute la partie de l'expérience pratique qui est différente. Au niveau des conditions d'admission et de maintien, on notera que l'étudiante ou l'étudiant doit faire une demande d'admission au programme à la fin de la première année et avoir obtenu une moyenne minimale de 2,50. Elle ou il doit être inscrit au programme de B.A.A. (régulier). Si la moyenne cumulative devient inférieure à 2,50 ou s'il échoue un stage, l'étudiante ou l'étudiant doit retourner au programme régulier. Voilà les principales différences entre le programme régulier et le programme coopératif.

**Sichel** : Pour les conditions d'admission et de maintien, si l'on regarde à la page 63 au troisième paragraphe, on dit que l'étudiant fait une demande d'admission au programme à la fin de la première année. Il doit avoir réussi tous les cours avec une moyenne minimale de 2,50 et être inscrit au B.A.A. - régime coopératif. Il y a deux choses. Premièrement, si on lit la phrase comme elle est écrite, ceci veut dire que pour faire une demande d'admission dans le programme, il faut déjà être inscrit au régime coopératif. Je suppose que c'est une erreur.

Deuxièmement, on semble empêcher le transfert d'un programme à un autre même si l'on a une bonne moyenne. C'est un problème en génie et c'est le même ici. En sciences, on connaît ce problème car il y a des gens qui commencent le D.S.S. et obtiennent une moyenne de 3,50. Elles et ils veulent alors poursuivre dans un autre programme, mais ne peuvent pas aller dans un programme coopératif. Je sais que c'est un problème général. J'ai entendu dire que, dans le passé, le problème revenait du fait que les étudiantes et les étudiants des programmes coopératifs prennent une série d'ateliers essentiels à la formation en première année. Les étudiantes et étudiants qui n'y participent pas ne peuvent pas continuer dans le programme coopératif. Ceci me semble un peu rigide.

Cette façon de faire n'est pas conforme à ce que l'on fait quand les étudiantes et les étudiants manquent d'autres éléments essentiels d'un programme. Par exemple, on dit que les cours de français sont essentiels en première année, mais il y a des étudiantes et des étudiants qui s'inscrivent en deuxième année et qui n'ont pas suivi le français. Qu'est-ce

10.2 **Reconfiguration des programmes de la Faculté d'administration - systèmes d'information organisationnels** (suite)

que l'on dit? On ne dit pas vous êtes inscrits à l'Université de Moncton à vie parce que vous n'avez pas suivi le français ici en première année, on dit bien, c'est prioritaire, vous allez prendre la deuxième année et l'on va vous intégrer dans le programme. On fait la même chose pour les étudiantes et les étudiants qui manquent un cours de mathématiques essentiel quand elles ou ils transfèrent en sciences ou en génie. Je ne vois pas pourquoi les ateliers du régime coopératif ne peuvent pas être rattrapés en deuxième année. Je sais que l'horaire est rigide et que l'on va finir une année plus tard, mais au moins elles ou ils vont commencer.

Vote sur R12

Pour 21

Contre 2

ADOPTÉE

**Mineure en systèmes d'information organisationnels**

**R : 13-SAC-090505**

Neil Boucher, appuyé par Gaston LeBlanc, propose :

*« Que, dans le cadre du projet de la reconfiguration des programmes, le Sénat académique accepte les modifications proposées au programme de Mineure en systèmes d'information organisationnels à compter de septembre 2010. »*

**VRER** : Le programme de Mineure en systèmes d'information organisationnels est un programme de 24 crédits destiné aux personnes inscrites dans un programme majeure/mineure en provenance d'une autre faculté. L'objectif est de préparer les étudiantes et les étudiants à mieux comprendre le rôle, la fonction et l'utilité des systèmes d'information organisationnels d'une organisation. Quinze crédits sont obligatoires et neuf crédits sont optionnels.

Vote sur R13

unanime

ADOPTÉE

10.3 **Reconfiguration des programmes de traduction**

**Baccalauréat en traduction (programme régulier)**

**R : 14-SAC-090505**

Neil Boucher, appuyé par Isabelle McKee-Allain, propose :

*« Que, dans le cadre du projet de la reconfiguration des programmes, le Sénat académique accepte les modifications proposées au profil du programme de Baccalauréat en traduction (programme régulier) à compter de septembre 2010. »*

**VRER** : Ce programme vise à former des traductrices et des traducteurs généralistes qui pourront s'adapter au domaine de spécialisation dans lequel elles et ils seront appelés à travailler. Le programme est conçu pour des francophones dont la spécialité sera la traduction de l'anglais vers le français. Dans les stratégies pédagogiques, on évoque des cours théoriques, des séminaires, des exposés, des laboratoires, des activités d'apprentissage, des analyses, des dissertations et des travaux pratiques.

Le programme reconfiguré s'articule autour de trois axes. Le premier étant des cours de transfert linguistique, le deuxième vise les compétences complémentaires nécessaires à la pratique et le troisième vise l'approfondissement et la consolidation des connaissances linguistiques.

**Recteur et vice-chancelier** : C'est probablement un commentaire que l'on pourrait faire pour l'ensemble des programmes. Quand je regarde la feuille de route, je trouve que c'est très minimaliste comme approche. Je prends l'objectif de l'internationalisation, si l'on parle des langues étrangères, ça nous aide à comprendre des cultures et des réalités d'autres pays. Je pense à plusieurs cours qui existent dans notre Université, que ce soit dans les

### 10.3 Reconfiguration des programmes de traduction (suite)

domaines des relations internationales, du droit international public, des relations économiques internationales et du marketing international qui touchent des volets de l'international, je trouve qu'il y a seulement trois cours qui sont proposés et que l'on doit se satisfaire de ces trois cours.

Une partie de cet objectif pourrait être atteint, par exemple, en s'inscrivant dans le programme de mobilité internationale. Je pensais qu'il pouvait y avoir plusieurs façons d'atteindre les objectifs. Je n'ai pas fait une analyse rigoureuse de chacun de ces volets, mais l'international, c'est celui qui m'a frappé le plus. Il ne semble pas avoir d'autres façons d'atteindre ces objectifs que par la formation dans le cadre de cours. Les activités para-universitaires ne semblent pas être valorisées dans ces approches et je souhaiterais, sans bloquer ceci, que ce soit une invitation pour les prochains programmes de regarder ceci dans une perspective plus large que celle utilisée jusqu'à maintenant.

**C. Bourque** : J'ai une question par rapport aux éléments 4.5 et 4.6, aux pages 98 et 99, où l'on se réfère à la banque de cours des objectifs de la formation générale. J'ai vu une banque, à un moment donné, où avec l'objectif de formation générale 1, il y avait trois cours. Il y avait un cours de sociologie, un cours d'administration et un cours d'éducation. Quand nous avons eu la visite de la responsable de la reconfiguration, on nous a dit que ces trois cours n'étaient pas dans ce concept de formation générale, mais que les facultés devraient développer leurs propres cours. Officiellement, est-ce qu'il existe une banque de cours de formation générale que l'on peut regarder et si l'on choisit un cours, sera-t-il accepté?

**VRER** : La banque de cours de la formation générale est une banque en évolution qui devra être mise à jour régulièrement. Je sais qu'il y a plusieurs facultés qui souhaitent créer leur propre cours d'intégration. Je sais que madame Dubois a préparé un gabarit général de ce qu'un cours comme cela pourrait ressembler.

**C. Bourque** : Je veux juste m'assurer que le document, qui a été préparé pour les objectifs 2 à 9, prévoit les cours. Je ne sais pas s'il y a une version plus récente du document.

**VRER** : La version la plus récente est sur le site Web.

**Vigneault** : Je suis heureux d'entendre ce que le recteur et vice-chancelier a dit par rapport aux cours de la formation générale. Je trouve cela très minimaliste. Je me serais attendu à ce que les objectifs de la formation générale soient justement des objectifs qui fassent sortir un peu les disciplines de leur giron.

Je comprends que les départements veulent garder leurs cours. Je suis tout à fait d'accord qu'un séjour à l'étranger atteint mieux cet objectif. On reste sur ses positions. Par contre concernant l'objectif 4.3, je pense que l'on a mis le doigt dessus. On parle d'une initiation à la responsabilité citoyenne. Ici on le dit, c'est un cours d'éthique. Dans les autres programmes que j'ai vus, je n'ai pas entendu parler d'éthique, sinon entre les lignes. On dit que l'on vise une compétence éthique, mais il n'y a pas de cours en éthique pour autant. Je peux comprendre que, dans certains cas, les programmes offrent ces cours, mais on ne sort pas beaucoup du giron de sa propre discipline ce qui, à mon avis, n'est pas le véritable objectif de ces cours.

**Winter** : Il existe un programme qui s'appelle *Odyssée humaine*. C'est un programme qui se veut multidisciplinaire qui inclut des cours de plusieurs disciplines de la Faculté des arts et des sciences sociales et il y a un cours d'histoire des sciences et d'histoire des mathématiques.

Maintenant ce programme existe et j'aurais espéré que, au début de l'exercice de la reconfiguration, l'on soit impliqué dans la discussion en ce qui concerne la formation générale, car il y avait quelque chose qui implique un certain nombre de professeures et de professeurs qui sont déjà sur place et qui étaient prêts à travailler. On n'a jamais été convoqué pour en discuter malgré qu'il s'agisse d'un programme sérieux. Il y a des programmes ailleurs qui sont comme ça. Ce type de programme connaît une croissance énorme et, ici, on se plaint qu'il n'y a pas assez de spécificité en ce qui concerne la formation générale. C'est pour ça que depuis le début de la discussion sur la reconfiguration, je vis un malaise. Je crois que, dans un contexte universitaire, on a négligé de nous convoquer. On ne nous a pas demandé s'il y avait quelque chose que l'on pouvait

### 10.3 Reconfiguration des programmes de traduction (suite)

faire pour appuyer cet élément de la reconfiguration. Je dois vous avouer que cela m'a déçu profondément, car le travail fait par le groupe de professeures et de professeurs était justement dans le cadre de la discussion de ce matin où les gens sont prêts à travailler en surcharge de ce qu'elles et ils font normalement pour le bien des étudiantes et des étudiants et pour le bien de l'Université.

**VRER** : Je crois que si une faculté permet à son étudiante ou à son étudiant de suivre une session ou deux à l'étranger au lieu de prendre des cours à option pour atteindre l'objectif de l'internationalisation/connaissance de l'autre, et que l'étudiante ou l'étudiant s'en va, je crois que la faculté pourrait changer ses cours à option pour que son expérience à l'international soit comptabilisée comme ayant atteint l'objectif de formation générale. On ne peut pas mettre un voyage à l'international dans le programme parce que tous les gens ne vont pas y aller. Je crois qu'il y a un certain jeu que les facultés peuvent apporter dans l'atteinte des objectifs de la formation générale.

Deuxièmement, je ne suis pas d'accord avec le sénateur Winter qui dit ne pas avoir été consulté. J'ai personnellement participé à six mois de consultation sur les trois campus pour la reconfiguration des programmes où nous avons rencontré toutes les instances aux niveaux facultaire, décanal, syndical et étudiantin. S'il y a eu des choses qui auraient dû être dites et qui n'ont pas été dites ce n'est pas parce que l'effort de consultation n'était pas là. Je terminerai en disant que si la Faculté des arts et des sciences sociales, lorsqu'elle a préparé la banque de cours chez elle, a identifié l'histoire des sciences et l'histoire des mathématiques comme des cours pouvant atteindre un des objectifs, alors c'est aux facultés à s'en prévaloir.

Vote sur R14

unanime

ADOPTÉE

Dîner de 12 h 20 à 13 h 25.

Baccalauréat en traduction (régime coopératif)

**R : 15-SAC-090505**

Neil Boucher, appuyé par Isabelle McKee-Allain, propose :

*« Que, dans le cadre du projet de la reconfiguration des programmes, le Sénat académique accepte les modifications proposées au profil du programme de Baccalauréat en traduction (régime coopératif) à compter de septembre 2010. »*

**VRER** : Le programme diffère du programme actuel au niveau des objectifs et des résultats attendus. Il y a l'ajout de l'axe des stages et des changements au niveau de l'admission et du maintien. Puisque c'est un programme coopératif, c'est l'alternance étude/travail qui familiarise les étudiantes et les étudiants avec les réalités de la profession. Au niveau des résultats attendus, à la page 114, on note que les étudiantes et les étudiants du programme seront en mesure de s'intégrer facilement au marché du travail grâce aux stages professionnels qui font partie intégrante du programme. Dans la formation fondamentale, il y a l'ajout de trois stages obligatoires. Par ailleurs, il faut une moyenne de 2,5 à la fin de la première année et avoir réussi tous les cours de la première année. Il ne faut pas échouer un stage faute de quoi les candidates et les candidats doivent retourner dans le programme régulier.

Vote sur R15

unanime

ADOPTÉE

### 10.3 Reconfiguration des programmes de traduction (suite)

Baccalauréat en traduction (programme accéléré)

**R : 16-SAC-090505**

Neil Boucher, appuyé par Isabelle McKee-Allain, propose :

*« Que, dans le cadre du projet de la reconfiguration des programmes, le Sénat académique accepte les modifications proposées au profil du programme de Baccalauréat en traduction (programme accéléré), programme qui entrera en vigueur au même moment que les programmes reconfigurés en traduction, soit à compter de septembre 2010. »*

**VRER** : Le programme accéléré en traduction est un programme spécial dans le sens qu'il y a des éléments que nous avons apportés qui s'arriment avec la reconfiguration, mais il y a le constat, un peu à l'instar du programme de Baccalauréat en droit, que le programme accéléré est un deuxième baccalauréat, car c'est un programme post-baccalauréat. Il diffère par la clientèle ciblée et au niveau des cours à option dans la formation fondamentale et dans les cours connexes. Le programme est destiné à des titulaires de diplôme de premier cycle et s'adresse à une clientèle variée. On prend pour acquis que le premier baccalauréat est une formation générale. On considère que ces individus ont une formation générale équivalente à la formation générale que nous exigeons dans nos baccalauréats à l'Université de Moncton. Si vous allez au point 3.2, il y a seulement un cours d'une discipline connexe, soit un cours de linguistique. Donc ce que l'on recommande, c'est que le programme accéléré soit modifié pour tenir compte des modifications proposées.

Vote sur R16

unanime

ADOPTÉE

### 10.4 Résolutions transmises à titre d'information

**McKee-Allain** : La recommandation 5 du Comité des programmes prévoit l'abolition du cours SOCI3210 *Introduction à la criminologie*. L'abolition de ce cours faisait partie de notre proposition de création d'un nouveau programme de Majeure en criminologie et il y avait la création de cours avec le nouveau sigle CRIM. Or, le programme est à l'étude au Comité conjoint de la planification et l'on nous demande d'avoir un financement plus précis avant d'y donner suite. Le problème, c'est que le cours SOCI3210 est offert dans de nombreux programmes. Je souhaiterais que l'on n'abolisse pas le cours aussi longtemps que le nouveau programme n'est pas en vigueur.

**VRER** : Vous avez parfaitement raison. C'est au Comité des programmes que les cours sont créés, modifiés et abolis. Je crois que tous les membres du Comité des programmes sont autour de cette table. On prend note de vos renseignements et je pense que vous devez procéder en envoyant une lettre au Comité des programmes pour qu'il modifie sa décision.

## 11. RÉCEPTION DU PROCÈS-VERBAL CCJ-090324

Voir le Document E, p. 1-43

**R : 17-SAC-090505**

Edgar Robichaud, appuyé par Charles Bourque, propose :

*Que le Sénat académique reçoive le procès-verbal CCJ-090324.*

Vote sur R17

unanime

ADOPTÉE

## 12. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL (CCJ)

### 12.1 Maîtrise en administration publique (M.A.P.)

**VRER** : Le rapport final de l'évaluatrice Lucie Rouillard de l'ÉNAP a été déposé le 5 septembre 2007. Madame Rouillard a évalué le programme de Maîtrise en administration publique, le programme combiné M.A.P.-LL. B., le Diplôme d'études supérieures en administration publique et le Certificat de deuxième cycle en gestion publique contemporaine. Toutes les instances interpellées ont eu l'opportunité de répondre au rapport préliminaire et au rapport final. De façon générale, l'évaluatrice voit d'un œil positif nos programmes. Elle conclut : « entre autres, la dynamique du programme de maîtrise, fondée sur un encadrement personnalisé et une grande convivialité entre les étudiantes, les étudiants, les professeures et les professeurs est un facteur appréciable de sa qualité ». Elle rappelle que les programmes offerts ont une pertinence dans le contexte de la mission de l'institution. Ils ont une pertinence institutionnelle, scientifique et socioéconomique.

Toutefois, il y a des éléments particuliers qui pourraient être ajustés et qui méritent notre attention. Au niveau des programmes, l'évaluatrice maintient qu'il y a lieu de réfléchir sur les objectifs de la maîtrise afin de mieux les actualiser dans un contexte contemporain. L'évaluatrice questionne le nombre de crédits attribué au programme. Elle suggère de réduire la durée du programme de cinq à quatre trimestres et de déplacer le stage à la fin du programme, c'est-à-dire après la session d'hiver de la deuxième année afin que les étudiantes et les étudiants puissent mieux profiter des liens qui sont créés lors du stage dans la fonction publique. Elle suggère d'offrir une option *mémoire* en plus de celle du stage pour celles et ceux qui aimeraient s'orienter vers la recherche. La Faculté et le Département estiment que ces suggestions sont intéressantes, mais prévoient de la difficulté au niveau de la mise en opération.

Au niveau des cours, l'évaluatrice note que le nombre de cours est élevé par rapport au nombre de professeures et de professeurs qu'il y a pour les dispenser. Conséquemment, elle suggère de cibler des domaines dans lesquels les cours seront offerts. On peut constater qu'il y a 87 crédits de cours à option disponibles dans le programme alors que le programme en exige 33. Il y aurait lieu de procéder à l'élagage de certains cours. L'évaluatrice soulève la question de la redondance de certains cours pour des étudiantes et des étudiants qui ont suivi des programmes spécifiques, par exemple, la science politique. Et elle commente sur les chargées et les chargés de cours qui, selon elle, ne possèdent pas toujours les habilités pédagogiques à la hauteur des attentes.

Les étudiantes et les étudiants ont deux plaintes au sujet des stages. Il y a le moment du stage à la session du printemps et une insatisfaction des services offerts par le B.E.C. Au niveau du rayonnement et de la promotion des programmes, les diplômées et les diplômés déplorent le peu de rayonnement qui existe entre eux. Le Département a d'ailleurs souligné, dans sa rétroaction, qu'un plan d'action envers une meilleure promotion du programme était en branle. Au niveau de la population étudiante, bien que la M.A.P. soit le programme le plus fréquenté, la fréquence est en décroissance depuis 2003-2004 ayant passé de 28 étudiantes et étudiants à 12 en 2008-2009. Les trois autres programmes, soit la M.A.P.-LL. B., le D.E.S. en administration publique et le certificat, ne sont pas aussi populaires que la maîtrise. Il y aurait lieu d'examiner ces programmes qui ne sont pas autant fréquentés et prendre les décisions appropriées.

#### **R : 18-SAC-090505**

Neil Boucher, appuyé par Charles Bourque, propose :

« *Que le Sénat académique adopte les recommandations suivantes :*

#### **Recommandation 1**

*Que le programme de Maîtrise en administration publique soit maintenu et révisé en tenant compte des recommandations qui suivent.*

## 12.1 Maîtrise en administration publique (M.A.P.) (suite)

**R : 18-SAC-090505** (suite)

### **Recommandation 2**

*Que la Faculté des arts et des sciences sociales, le Département d'administration publique et la Faculté de droit étudient la pertinence de continuer à offrir le programme de M.A.P.-LL. B. et examinent également si ce programme répond encore à des besoins et que, suite à cette analyse, s'il est décidé que ce programme n'a plus sa raison d'être, qu'ils en proposent l'abolition aux instances appropriées de l'Université.*

### **Recommandation 3**

*Que la Faculté des arts et des sciences sociales et le Département d'administration publique étudient la pertinence de continuer à offrir les programmes de Diplôme d'études supérieures en administration publique et de Certificat de deuxième cycle en gestion publique contemporaine et examinent également si ces programmes répondent encore à des besoins et que, suite à cette analyse, s'il est décidé que ces programmes n'ont plus leur raison d'être, qu'ils en proposent l'abolition aux instances appropriées de l'Université.*

### **Recommandation 4**

*Que la Faculté des arts et des sciences sociales et le Département d'administration publique poursuivent leurs réflexions relativement aux objectifs du programme afin de mieux les actualiser en regard des orientations et des compétences recherchées chez les futurs analystes et gestionnaires publics, ainsi que le suggère l'évaluatrice externe.*

### **Recommandation 5**

*Que la Faculté des arts et des sciences sociales et le Département d'administration publique procèdent à la révision du programme de Maîtrise en administration publique afin de réduire le nombre de crédits attribués à la maîtrise pour passer de 60 crédits à 48 crédits incluant le stage.*

### **Recommandation 6**

*Que la Faculté des arts et des sciences sociales et le Département d'administration publique procèdent à la révision du programme de Maîtrise en administration publique afin de :*

- ▶ *déplacer le stage à la session d'hiver de la dernière année du programme;*
- ▶ *offrir l'option d'un mémoire;*
- ▶ *remplacer le stage par des activités d'intégration appropriées à leur situation, dans le cas des personnes inscrites à temps partiel;*
- ▶ *procéder à l'élagage des cours ADPU non offerts depuis quatre ans;*
- ▶ *examiner la possibilité de créer et d'offrir des cours notamment dans des domaines tels que la gestion financière, la gestion des ressources humaines, les suivis de gestion et la mesure de rendement des programmes;*
- ▶ *éliminer la redondance constatée dans les cours ADPU;*
- ▶ *présenter un rapport des conclusions relatives à cet exercice au vice-recteur à l'enseignement et à la recherche au plus tard le 30 avril 2010.*

## 12.1 Maîtrise en administration publique (M.A.P.) (suite)

**R : 18-SAC-090505** (suite)

### **Recommandation 7**

*Que la Faculté des arts et des sciences sociales et le Département d'administration publique s'assurent que les chargées et les chargés de cours embauchés pour dispenser des cours aux étudiantes et aux étudiants de programme aient les qualités pédagogiques adéquates.*

### **Recommandation 8**

*Que le Département d'administration publique prenne les moyens nécessaires afin d'assurer des liens constants avec ses diplômées et ses diplômés ainsi qu'avec les dirigeantes et les dirigeants de la fonction publique qui reçoivent les stagiaires, les diplômées et les diplômés et pour ce faire, que le Département d'administration publique réactive de façon formelle le comité consultatif au programme de M.A.P. qui lui permettra de consulter les milieux de pratique et les partenaires sur une base permanente.*

### **Recommandation 9**

*Que le Département d'administration publique, en collaboration avec l'Éducation permanente, examine les possibilités d'offrir le programme de M.A.P. à distance aux clientèles dispersées sur le territoire, ainsi qu'il est suggéré par l'évaluatrice externe.*

### **Recommandation 10**

*Que la Faculté des arts et des sciences sociales et le Département d'administration publique procèdent à l'étude de la mise sur pied d'un programme de Maîtrise en administration publique qui aurait un profil sur mesure et un programme connexe de reconnaissance des acquis permettant de recruter les fonctionnaires généraux francophones. »*

**McKee-Allain** : Je vais proposer un amendement et il porte sur une partie de la recommandation 6. La recommandation 6 demande que l'on procède à la révision du programme. Donc la consigne est assez claire. Il faut procéder à ces changements. Il faudrait déplacer le stage à la session d'hiver de la dernière année du programme. Ceci pose un problème pour le Département d'administration publique en raison de la conception même du programme de maîtrise. C'est extrêmement important qu'il puisse y avoir un suivi après le stage puisqu'il y a des cours qui doivent être suivis après le stage.

Aussi, offrir l'option d'un mémoire implique une augmentation du nombre de crédits. Alors, l'amendement serait que, pour ces deux points, l'on donne le mandat à la Faculté et au Département d'administration publique d'étudier la possibilité de déplacer le stage à la session d'hiver et d'offrir l'option d'un mémoire et de revenir avec le même échéancier au 30 avril 2010 pour voir si, effectivement, c'est possible ou non. Pour les autres aspects de la recommandation 6, il n'y a pas de changement.

### Amendement

**R : 19-SAC-090505**

Isabelle McKee-Allain, appuyée par Gilles Bouchard, propose :

« *Que la recommandation 6 soit modifiée de la façon suivante :*

*Que la Faculté des arts et des sciences sociales et le Département d'administration publique étudient la possibilité :*



12.1 **Maîtrise en administration publique (M.A.P.)** (suite)**R : 19-SAC-090505** (suite)

- ▶ de déplacer le stage à la session d'hiver de la dernière année du programme;
- ▶ d'offrir l'option d'un mémoire.

Que la nouvelle recommandation 7 se lise comme suit :

Que la Faculté des arts et des sciences sociales et le Département d'administration publique procèdent à la révision du programme de Maîtrise en administration publique afin de :

- ▶ remplacer le stage par des activités d'intégration appropriées à leur situation, dans le cas des personnes inscrites à temps partiel;
- ▶ procéder à l'élagage des cours ADPU non offerts depuis quatre ans;
- ▶ examiner la possibilité de créer et d'offrir des cours notamment dans des domaines tels que la gestion financière, la gestion des ressources humaines, les suivis de gestion et la mesure de rendement des programmes;
- ▶ éliminer la redondance constatée dans les cours ADPU;
- ▶ présenter un rapport des conclusions relatives à cet exercice au vice-recteur à l'enseignement et à la recherche au plus tard le 30 avril 2010. »

Vote sur R19

unanime

ADOPTÉE

**Bouchard** : Je n'avais pas saisi jusqu'à maintenant la procédure suivie pour l'évaluation. J'avais toujours eu l'impression qu'une fois que le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche faisait ses recommandations au Comité conjoint de la planification, il en informait les responsables des programmes. À ma surprise, il lit l'ensemble des documents et il propose des recommandations qui sont envoyées au Comité conjoint de la planification qui, à l'occasion, les modifie. Je trouve que c'est un processus problématique parce qu'il me semble que les responsables des programmes devraient connaître les recommandations avant d'être présentés au Sénat académique afin qu'ils puissent se pencher sur ces questions et en discuter avec le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche s'il y a des choses qui ne sont pas faisables.

Nous avons eu la chance de lire ces recommandations dix jours avant la réunion puisque je suis sénateur et surtout du fait que notre doyenne, dès qu'elle a reçu le document en même temps que tous les autres sénatrices et sénateurs, nous l'a communiqué. On avait la chance d'avoir une assemblée départementale deux jours plus tard, donc on a examiné ce document. Nous avons fait des remarques au Comité consultatif qui était déjà créé sur l'histoire du 48 crédits et sur une bonne partie des recommandations. Je pense que l'on pourrait même y répondre assez rapidement et l'on a demandé d'avoir un temps de réflexion pour les stages et les autres points.

Je parlais avec le sénateur Baudouin qui avait des questions, lui aussi, sur le processus d'évaluation et je me demande si l'on ne devrait pas revoir ce processus. Comment pouvons-nous le bonifier pour qu'il soit un exercice qui parvienne à réunir les responsables des programmes et les responsables de l'Université. Ce qui est présenté ici est très bien, mais il y a la recommandation 7 qui parle des chargées et des chargés de cours. Quand l'évaluatrice est venue, elle a rencontré une partie du groupe d'étudiantes et d'étudiants qui était là à ce moment. Or, ces gens avaient reçu un cours avec un chargé de cours problématique et, bien sûr, ils ont fait part à l'évaluatrice du problème qu'elles et ils avaient avec ce chargé de cours.

Bien, je vais vous dire que c'est rare. J'ai été, pendant dix ans, directeur de ce Département. Je n'ai pas vu souvent des chargées et des chargés de cours problématiques, mais celui-là l'était. Il est arrivé l'année quand l'évaluatrice a fait son évaluation. On fait souvent des affaires avec des chargées et des chargés de cours, des

## 12.1 Maîtrise en administration publique (M.A.P.) (suite)

anciennes professeures et des anciens professeurs, des gens qui ont un doctorat, des gens qui ont une grande expérience dans l'administration et les étudiantes et les étudiants sont habituellement très satisfaits des chargées et des chargés de cours.

La recommandation 8 veut que l'on prenne les moyens nécessaires afin d'assurer des liens constants avec la fonction publique. Dès le mois d'octobre, on s'est mis à l'œuvre et je vous annonce que les 12 et 13 juin, il y aura un retour des anciennes et des anciens de la M.A.P. Un colloque, ayant pour thème *Être francophone dans la fonction publique*, sera organisé. Nos finissantes et nos finissants vont souvent travailler dans une fonction publique qui est dans une autre langue et ceci leur pose des problèmes particuliers. Nous sommes un département qui a énormément de liens avec la fonction publique. Cette année, Guy Robinson a travaillé avec le ministère de la Sécurité publique. Sylvain Vézina et Pier Bouchard ont travaillé au niveau de la santé et du postsecondaire. Moi-même, j'ai rencontré au moins huit sous-ministres au cours de l'année. On a des liens avec la fonction publique. On est très actif dans le chapitre régional de l'Institut de l'administration publique du Canada qui est un organisme qui regroupe principalement des fonctionnaires. On participe avec elles et eux à l'organisation de diverses instances et là, on nous demande de prendre les moyens nécessaires d'assurer des liens constants avec les gens. On le fait déjà. On est quatre au Département et je ne vous parle pas de Donald Savoie parce que je ne pense pas qu'il y a grand monde à Ottawa qui sont importants qui ne connaissent pas Donald Savoie. Bref, on a des liens très importants.

Pour le reste, il y a beaucoup de choses avec lesquelles nous sommes en accord. C'est avec grand plaisir que l'on va faire un ménage à l'intérieur de nos cours. Pour les recommandations 2 et 3, on va les examiner. Je pense que l'on va vous demander de maintenir ces programmes, car nous avons de bonnes raisons pour les offrir. On vous donnera tout le justificatif pour ça.

**Lakhal** : J'ai eu du plaisir en lisant ce rapport parce qu'il m'a permis de comprendre plusieurs choses. Il y a une étude qui a été publiée en janvier dans laquelle on posait la question à savoir quel était le grand problème des gestionnaires. La réponse : la fiabilité des prévisions à 72 %, le retard dans la réalisation des projets à 63%, la réduction des coûts à 72 % et la résistance au changement à 53 %. Donc, d'après cette évaluation, est-ce que le programme en question répondra aux soucis réels des gestionnaires de la fonction publique?

J'ai vu dans le rapport plusieurs passages dans lesquels on insistait sur une collaboration avec la Faculté d'administration et je ne le trouve pas à la fin dans les recommandations sauf peut-être à la recommandation 6. On dit : *de voir à la possibilité de créer ou d'offrir des cours*. Ils veulent créer des cours et pourtant ces cours existent déjà. Donc ceci contredit ce que nous avons discuté tout à l'heure. Et, en plus, cette liste devrait être ouverte. Donc, j'aimerais proposer un amendement pour que cette liste soit ouverte.

### Amendement

**P : 20-SAC-090505**

Salem Lakhal propose :

« *Que, à la recommandation 6, 5<sup>e</sup> puce, l'on ajoute à la fin le mot etc.* »

**Président d'assemblée** : On m'a fait remarquer qu'il y a le mot notamment dans la recommandation. Si vous ajoutez « etc. », ce sera redondant.

**Lakhal** : J'aurai préféré enlever le mot « notamment » et ajouter trois points. Alors je propose d'enlever le mot « notamment » et ajouter « etc. » à la fin.

**Président d'assemblée** : En plus du mot « notamment », vous avez « tel que », alors je pense vraiment que vous allez un peu loin. Je déclare votre amendement irrecevable.

## 12.1 Maîtrise en administration publique (M.A.P.) (suite)

**VRER** : Je voulais tout simplement revenir sur les réflexions du sénateur Bouchard. Je suis bien d'accord avec lui que tout ce que le Département fait rend certains constats redondants car vous le faites déjà. Vous avez parlé d'une activité de rassemblement d'anciennes et d'anciens et vous avez parlé des interventions de vos collègues aux différents ministères de la fonction publique. Mais ça, c'est cette année. Si vous regardez bien le document, il date de 2007. Il y a beaucoup de choses qui peuvent se passer dans deux ans.

La proposition R : 18-SAC-090505 se lira comme suit :

« *Que le Sénat académique adopte les recommandations suivantes :*

### **Recommandation 1**

*Que le programme de Maîtrise en administration publique soit maintenu et révisé en tenant compte des recommandations qui suivent.*

### **Recommandation 2**

*Que la Faculté des arts et des sciences sociales, le Département d'administration publique et la Faculté de droit étudient la pertinence de continuer à offrir le programme de M.A.P.-LL. B. et examinent également si ce programme répond encore à des besoins et que, suite à cette analyse, s'il est décidé que ce programme n'a plus sa raison d'être, qu'ils en proposent l'abolition aux instances appropriées de l'Université.*

### **Recommandation 3**

*Que la Faculté des arts et des sciences sociales et le Département d'administration publique étudient la pertinence de continuer à offrir les programmes de Diplôme d'études supérieures en administration publique et de Certificat de deuxième cycle en gestion publique contemporaine et examinent également si ces programmes répondent encore à des besoins et que, suite à cette analyse, s'il est décidé que ces programmes n'ont plus leur raison d'être, qu'ils en proposent l'abolition aux instances appropriées de l'Université.*

### **Recommandation 4**

*Que la Faculté des arts et des sciences sociales et le Département d'administration publique poursuivent leurs réflexions relativement aux objectifs du programme afin de mieux les actualiser en regard des orientations et des compétences recherchées chez les futurs analystes et gestionnaires publics, ainsi que le suggère l'évaluatrice externe.*

### **Recommandation 5**

*Que la Faculté des arts et des sciences sociales et le Département d'administration publique procèdent à la révision du programme de Maîtrise en administration publique afin de réduire le nombre de crédits attribués à la maîtrise pour passer de 60 crédits à 48 crédits incluant le stage.*

### **Recommandation 6**

*Que la Faculté des arts et des sciences sociales et le Département d'administration publique étudient la possibilité :*

- *de déplacer le stage à la session d'hiver de la dernière année du programme;*
- *d'offrir l'option d'un mémoire.*

## 12.1 Maîtrise en administration publique (M.A.P.) (suite)

### **Recommandation 7**

*Que la Faculté des arts et des sciences sociales et le Département d'administration publique procèdent à la révision du programme de Maîtrise en administration publique afin de :*

- ▶ *remplacer le stage par des activités d'intégration appropriées à leur situation, dans le cas des personnes inscrites à temps partiel;*
- ▶ *procéder à l'élagage des cours ADPU non offerts depuis quatre ans;*
- ▶ *examiner la possibilité de créer et d'offrir des cours notamment dans des domaines tels que la gestion financière, la gestion des ressources humaines, les suivis de gestion et la mesure de rendement des programmes;*
- ▶ *éliminer la redondance constatée dans les cours ADPU;*
- ▶ *présenter un rapport des conclusions relatives à cet exercice au vice-recteur à l'enseignement et à la recherche au plus tard le 30 avril 2010. »*

### **Recommandation 8**

*Que la Faculté des arts et des sciences sociales et le Département d'administration publique s'assurent que les chargées et les chargés de cours embauchés pour dispenser des cours aux étudiantes et aux étudiants de programme aient les qualités pédagogiques adéquates.*

### **Recommandation 9**

*Que le Département d'administration publique prenne les moyens nécessaires afin d'assurer des liens constants avec ses diplômées et ses diplômés ainsi qu'avec les dirigeantes et les dirigeants de la fonction publique qui reçoivent les stagiaires, les diplômées et les diplômés et pour ce faire, que le Département d'administration publique réactive de façon formelle le comité consultatif au programme de M.A.P. qui lui permettra de consulter les milieux de pratique et les partenaires sur une base permanente.*

### **Recommandation 10**

*Que le Département d'administration publique, en collaboration avec l'Éducation permanente, examine les possibilités d'offrir le programme de M.A.P. à distance aux clientèles dispersées sur le territoire, ainsi qu'il est suggéré par l'évaluatrice externe.*

### **Recommandation 11**

*Que la Faculté des arts et des sciences sociales et le Département d'administration publique procèdent à l'étude de la mise sur pied d'un programme de Maîtrise en administration publique qui aurait un profil sur mesure et un programme connexe de reconnaissance des acquis permettant de recruter les fonctionnaires généraux francophones. »*

Vote sur R18

unanime

ADOPTÉE

## 12.2 Programme de premier cycle en psychologie

**VRER :** Le programme de premier cycle en psychologie a été évalué au printemps 2007 par le professeur Gilles Kirouac de l'Université Laval. Trois programmes ont été évalués, soit le Baccalauréat ès arts avec spécialisation, le Baccalauréat ès arts avec majeure et la Mineure en psychologie. Nous avons reçu des rétroactions du doyen de la Faculté, du doyen des Études à Edmundston et du directeur de l'École. L'évaluateur est assez élogieux

## 12.2 Programme de premier cycle en psychologie (suite)

envers le corps professoral en disant que les membres sont engagés. Toutefois, l'évaluateur est un peu inquiet de la place que l'on accorde au programme de spécialisation et ce, au détriment des autres programmes de premier cycle. L'évaluateur estime que les programmes de premier cycle en psychologie sont à la croisée des chemins en raison des développements, de la reconfiguration des programmes et de la restructuration associée à la formation doctorale.

Il faut savoir que, dès 2011, le Collège des psychologues du Nouveau-Brunswick exigera le doctorat pour pratiquer la psychologie. Cela a des retombées considérables sur notre École de psychologie. De plus, il ne faudrait pas que les professeures et les professeurs spécialisés en clinique s'investissent davantage dans le programme doctoral au détriment des programmes de premier cycle. Pour assurer cela, l'évaluateur recommande que les cours en orientation clinique du premier cycle soient enseignés par des professeures et des professeurs spécialisés en clinique.

Au niveau de la structure des programmes, l'évaluateur dit que ces programmes sont comparables à ce qui se fait ailleurs. Il insiste pour dire qu'il y a lieu de revoir toute la question des préalables pour certains cours, car ceux-ci sont tellement élevés que seuls les étudiantes et les étudiants de la spécialisation ont les préalables nécessaires pour s'inscrire à ces cours. Il parle aussi des difficultés liées au jumelage des domaines de méthodologie et de statistique. Ceci sème la confusion chez les étudiantes et les étudiants. Il faudrait les séparer. L'évaluateur note que le mémoire de fin de baccalauréat est une force et encourage l'École à ouvrir sa discipline à d'autres disciplines universitaires. Au sujet des ressources documentaires, celles-ci sont adéquates. L'évaluateur indique que la question des locaux est un peu problématique. Concernant la population étudiante, on compte 43 inscriptions au programme de spécialisation et 110 inscriptions au programme de la majeure. L'évaluateur indique qu'il pourrait y avoir une meilleure corrélation entre le nombre d'inscriptions et le taux de diplomation.

### **R : 21-SAC-090505**

Neil Boucher, appuyé par Paul-Émile Bourque, propose :

*« Que le Sénat académique adopte les recommandations suivantes :*

#### **Recommandation 1**

*Que les programmes de premier cycle en psychologie (spécialisation, majeure et mineure) soient maintenus et enrichis à la lumière des recommandations qui suivent, et ce, en conformité avec le cadre institutionnel de la reconfiguration des programmes.*

#### **Recommandation 2**

*Que la Faculté des sciences de la santé et des services communautaires et l'École de psychologie s'assurent que les cours obligatoires de premier cycle à incidence clinique continuent à être assumés par des professeures et professeurs réguliers, ainsi que le suggère l'évaluateur externe.*

#### **Recommandation 3**

*Que la Faculté des sciences de la santé et des services communautaires, l'École de psychologie et l'UARD procèdent à la révision des programmes de premier cycle en psychologie en tenant compte des éléments suivants :*

- ▶ *accorder autant d'importance aux programmes de majeure et de mineure que l'on en accorde à la spécialisation;*
- ▶ *réviser l'ensemble des préalables aux cours de psychologie et s'assurer que les préalables reposent davantage sur des fondements justifiés;*
- ▶ *examiner la pertinence de réorganiser les cours traitant de méthodologie et de statistique;*

## 12.2 Programme de premier cycle en psychologie (suite)

### **R : 21-SAC-090505** (suite)

- ▶ *étudier la possibilité d'assurer une plus grande uniformité dans la présentation des plans de cours;*
- ▶ *assurer une plus grande uniformité dans les exigences des professeures et des professeurs qui encadrent le mémoire de fin de baccalauréat;*
- ▶ *prendre en considération tout autre suggestion proposée par l'évaluateur relativement à l'évaluation des apprentissages, à l'évaluation du mémoire de fin de baccalauréat et à l'ouverture disciplinaire;*
- ▶ *présenter un rapport des conclusions relatives à cet exercice au vice-recteur à l'enseignement et à la recherche au plus tard le 30 avril 2010.*

#### **Recommandation 4**

*Que la Faculté des sciences de la santé et des services communautaires et l'École de psychologie étudient les possibilités d'ouvrir un plus grand nombre de cours de psychologie à des programmes disciplinaires autres que les programmes de premier cycle en psychologie.*

#### **Recommandation 5**

*Que l'École de psychologie, en collaboration avec les responsables à l'UMCE et à l'UMCS et les Service de promotion et de recrutement de l'Université, maintienne ses activités de promotion et de recrutement des programmes de premier cycle en psychologie. »*

**Caron :** Je remarque que, dans la proposition précédente et dans celle-ci, l'on a une série de procédures qui doivent être suivies par le Département ou la Faculté et qui par la suite fera un rapport au vice-recteur à l'enseignement et à la recherche. Ceci me paraît étrange. Qu'arrive-t-il si le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche n'est pas d'accord? On parle d'un processus d'évaluation. Cela fait deux ans que l'on est dedans et là, on devra faire un autre rapport au vice-recteur à l'enseignement et à la recherche. De plus, ceci ne semble pas revenir au Sénat académique. J'étais sous l'impression que le Sénat académique décidait. Là, c'est comme si on laisse les choses en suspend. Est-ce que le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche va présenter un rapport par la suite?

**Recteur et vice-chancelier :** Je suis content que vous souleviez cette question, car vous allez remarquer qu'à l'ordre du jour de la réunion d'aujourd'hui, nous allons présenter un document sur les suivis aux décisions des instances concernant l'évaluation des programmes. C'est justement le constat que l'on a fait. Je n'ai pas porté de jugement sur l'état de la situation, mais il y a eu énormément de décisions qui ont été prises suite à l'évaluation des programmes au Sénat académique et au Conseil des gouverneurs. On notera que les modifications ne sont jamais revenues devant les instances. Je veux vous rassurer que c'est la première fois que vous voyez ce constat dans les recommandations, soit de faire rapport au vice-recteur à l'enseignement et à la recherche. Ceci fait suite à une discussion que nous avons eue au Comité conjoint de la planification pour essayer de nous donner un outil qui nous permettra de voir comment l'on agit suite aux décisions des instances de l'Université.

Alors en faisant un rapport au vice-recteur à l'enseignement et à la recherche, ceci nous permettra de dire voici les décisions qui ont été prises par rapport à tel programme et un an plus tard, voici où nous en sommes. Si la proposition demande que l'on ait des modifications au programme qui doivent revenir au Sénat académique, c'est ce à quoi on devrait s'attendre.

**Bouchard :** Certaines recommandations me semblent extrêmement intéressantes. J'ai toujours considéré que la psychologie était une discipline fondamentale et elle est nécessaire pour plusieurs programmes, mais le problème que plusieurs autres programmes ont eu, c'est de réussir à suivre ces fameux cours de psychologie et souvent ils se sont heurtés à des barrages de préalables alors qu'ils ont besoin de la psychologie pour avoir un programme qui se tient. J'avais fait la remarque au sujet du programme de

## 12.2 Programme de premier cycle en psychologie (suite)

marketing où, dans la reconfiguration, il n'y avait pas de cours de psychologie. Je ne suis pas revenu sur cela parce que je sais les difficultés que certains ont eues à introduire des cours de psychologie au sein de leur programme. À la M.A.P., on considérait que les cours de psychologie étaient extrêmement importants, mais là on avait un problème supplémentaire. Est-ce que l'on pouvait mettre des cours de deuxième cycle en psychologie au sein d'un baccalauréat alors que nos étudiantes et nos étudiants n'avaient pas la formation de base en psychologie? En fin de compte, on a fini par dire non, mais on se prive parce que la psychologie est une discipline extrêmement importante dans le domaine de l'administration et de la gestion. Alors, j'espère que l'École de psychologie, sans renoncer bien sûr à ses exigences professionnelles, réussira à ouvrir ses cours.

**French** : Dans l'ensemble, on a examiné les recommandations qui sont relativement mineures. On constate que l'évaluateur souligne la qualité de nos programmes au niveau du premier cycle et nous en sommes fiers. Je vois aussi le défi des préalables. On est conscient du fait que l'accès est parfois bloqué surtout aux cours des troisième et quatrième années. Alors, on s'engage à travailler sur ça. L'autre gros morceau, à mes yeux, c'est la question de la valorisation des programmes de majeure et de mineure. Comme l'évaluateur l'a souligné, il y a un intérêt important pour le programme de majeure en psychologie. Il faut savoir que le programme de spécialisation, c'est le programme dans lequel les étudiantes et les étudiants se ramassent dans les laboratoires des professeures et des professeurs pour des projets de recherche, donc il y a un peu plus de contacts directs sur une base individuelle. Elles et ils sont plus choyés par rapport aux autres. La solution n'est pas évidente. C'est un but important, mais difficile à mettre en opération. Toutefois, on s'engage à étudier les possibilités pour que ces étudiantes et ces étudiants aient un meilleur sentiment d'appartenance.

L'autre aspect, c'est l'uniformité de la formation en relation avec le mémoire. Nous sommes conscients du fait que le niveau d'exigence du projet de recherche en quatrième année varie énormément selon la professeure ou le professeur avec qui l'étudiante ou l'étudiant fait son mémoire. C'est un peu délicat. Il y a des différences en termes de productivité à l'intérieur de l'École. On est conscient que la qualité de la formation en recherche ne devrait pas varier autant et l'on va examiner les moyens pour la réduire. Nous avons eu l'opportunité, en assemblée, de discuter de ces recommandations quand le rapport a été soumis la première fois et nous sommes très satisfaits. On croit qu'elles vont augmenter et renforcer la qualité de nos programmes.

**Caron** : Il me semble que, selon la recommandation 3, c'est le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche qui va déterminer si l'on a satisfait ou non à l'exigence et je me pose une question au sujet de la quatrième puce qui prévoit que l'on étudie la possibilité d'une plus grande uniformité dans la présentation des plans de cours. Quand je retourne aux réactions de l'École de psychologie, on dit qu'elle accepte le sens de cette recommandation. Nous croyons qu'elle s'applique aussi au niveau facultaire et même universitaire. Nous sommes heureux de constater que les instances universitaires semblent être en mesure de faire une proposition à ce sujet sous peu. Est-ce que je dois conclure qu'il va y avoir uniformisation des plans de cours? Est-ce que ça va être le critère que le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche va utiliser pour juger des recommandations qui vont lui être faites ou des réponses que l'École va lui faire?

**Recteur et vice-chancelier** : J'aimerais réitérer mes propos concernant votre interrogation de tout à l'heure. Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche n'est pas celui qui prend les décisions vis-à-vis des recommandations qui sont soumises au Sénat académique ou au Conseil des gouverneurs. Je pense qu'il est approprié que le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche ait le droit de pouvoir être le véhicule par lequel on peut périodiquement remettre à nos instances l'évolution du travail qui s'est fait dans les facultés par rapport à nos propres décisions qui relèvent du Sénat académique et du Conseil des gouverneurs. Je dois vous dire que depuis huit ou neuf ans, j'avais l'impression qu'il y avait souvent des décisions prises par rapport à l'évaluation des programmes et que, pour toutes sortes de raisons, nous n'avions pas reçu les résultats devant les instances. Le document qui suit, au point 13, fait ce constat. Je pense que nous aurons un outil beaucoup plus respectueux des décisions du Sénat académique et du Conseil des gouverneurs si l'on est en mesure de développer un outil pour pouvoir les documenter. C'est l'intention de la recommandation quand on parle d'un rapport au vice-recteur à l'enseignement et à la recherche un an plus tard.

### 12.3 **B.A.-B. Éd. (primaire)**

**VRER** : Le programme du Baccalauréat ès arts-Baccalauréat en éducation (primaire) a été évalué par le professeur Marc Boutet de l'Université de Sherbrooke à la fin de l'année 2005. Il a présenté un rapport préliminaire à la fin de l'été 2006 et un rapport final au printemps 2007. De façon générale, l'évaluateur voit notre programme d'un bon œil. Cependant, certaines modifications pourraient être apportées. Il parle d'intégrer la formation dans la pratique et il parle d'une certaine concertation entre les formateurs à la Faculté. L'évaluateur suggère différentes pistes à suivre aux niveaux du programme de l'enseignement, du corps professoral, des ressources matérielles, de la recherche, développement et création et au niveau des étudiantes et des étudiants.

Concernant les programmes, il dit que ce programme a un grand défi, soit celui de former des gens pour enseigner dans une pluralité de sujets qui sont extrêmement difficiles vu le développement cognitif de l'enfant et vu la multiplicité des projets et des disciplines de la maternelle à la huitième année. Selon l'évaluateur, l'exigence de 172 crédits ne s'arrime pas avec l'objectif de former des gens compétents, autonomes et réfléchis. Il va même jusqu'à dire que le Ministère devra questionner ses propres règlements de 168 crédits exigés. Il questionne le nombre de crédits disciplinaires et la place de ce volet dans la formation.

L'évaluateur aimerait que l'on accorde une plus grande place à la didactique et à la psychopédagogie. Il dit que la formation linguistique à l'oral est insuffisante vu le rôle de la langue dans la profession. Il questionne la répartition et les séquences de cours et déplore le peu de crédits en adaptation scolaire. Il parle d'une démarche *recherche-action* lors du stage en cinquième année et il fait des suggestions pour préciser l'orientation du programme. L'évaluateur voit de bon œil la concertation entre toutes les instances impliquées dans la formation des futures enseignantes et des futurs enseignants, soit la Faculté, le Ministère, le milieu, les formateurs et les superviseurs de stage.

L'évaluateur n'a pas été impressionné par la philosophie de la pédagogie actualisante. Il préférerait un programme plus ouvert à une diversité de pratique. Il juge que l'on devrait revoir les pratiques d'évaluation des apprentissages et que celles-ci pourraient être plus congruentes avec les approches pédagogiques privilégiées. Une structure d'apprentissage par les pairs devrait être mise en branle. Au niveau du corps professoral, il devrait y avoir plus de professeures et de professeurs réguliers pour éviter des problèmes de fonctionnement. Le doyen est d'accord avec cela. Dans la conjoncture qui est la nôtre, il y aurait lieu de former les formateurs à l'aide d'ateliers de concertation qui regrouperaient des professeures et des professeurs réguliers, des chargées et des chargés de cours pour discuter des problèmes et des thèmes ponctuels et pertinents.

Les ressources matérielles sont bonnes. L'évaluateur dit que l'on pourrait profiter davantage de l'équipement vidéo pour l'analyse et l'autoévaluation dans la pratique de l'enseignement. Au sujet de la recherche, développement et création, il dit que les professeures et les professeurs sont actifs, mais considère que leur recherche comporte peu de liens avec la formation offerte au primaire. Il note un faible lien entre le Centre de recherche et de développement en éducation (CRDE) avec la recherche des individus. Il dit qu'un comité de liaison pourrait rapprocher les instances intéressées. Et finalement, au niveau de la population étudiante, il remarque que les étudiantes et les étudiants ont de la difficulté à équilibrer la formation disciplinaire et la formation pédagogique. Est-ce qu'il y aurait du travail à faire au niveau des exigences du Ministère pour la 12<sup>e</sup> année ainsi que du travail au niveau de nos conditions d'admission pour ce programme? Quant à la fréquentation du programme, le taux est assez élevé et le taux de diplomation a connu une croissance entre 2004 et 2007.

#### **R : 22-SAC-090505**

Neil Boucher, appuyé par Jean-François Richard, propose :

*« Que le Sénat académique adopte les recommandations suivantes :*

#### **Recommandation 1**

*Que le programme de B.A.-B. Éd. (primaire) soit maintenu en y apportant les modifications suggérées par l'évaluateur retrouvées dans les recommandations qui suivent.*

### 12.3 **B.A.-B. Éd. (primaire)** (suite)



R : 22-SAC-090505 (suite)

**Recommandation 2**

Que la Faculté des sciences de l'éducation et l'UARD, dans le cadre du processus de révision du programme de B.A.-B. Éd (primaire), en arrivent à un projet de formation concerté qui tient compte des nombreuses recommandations de l'évaluateur externe en ce qui a trait aux éléments suivants :

- ▶ répondre au défi de former des professionnelles et des professionnels appelés à enseigner de la maternelle à la huitième année;
- ▶ diminuer le nombre total de crédits inhérents à la formation à 168, soit le minimum exigé par le MENB;
- ▶ répartir les crédits et la séquence des cours en se basant sur des fondements et des objectifs de formation bien circonscrits et qui font une place équilibrée aux diverses composantes de la formation;
- ▶ réviser les exigences d'entrée des élèves provenant du secondaire : reconsidération des conditions d'admission ou de maintien au programme, s'il y a lieu;
- ▶ augmenter les exigences de formation en communication orale pour les étudiantes et les étudiants inscrits en éducation primaire;
- ▶ répondre aux besoins de formation additionnelle dans le domaine des difficultés d'adaptation et d'apprentissage;
- ▶ examiner et éliminer les situations de redondance entre les divers cours du programme;
- ▶ étudier la possibilité de demander aux étudiantes et aux étudiants de cinquième année de vivre une démarche de recherche-action tout au long de leur stage intensif;
- ▶ tenir compte de tout autre élément de formation suggéré par l'évaluateur externe et jugé nécessaire aux futures professionnelles et aux futurs professionnels qui se destinent à l'enseignement au primaire et qui doivent répondre aux besoins de la communauté acadienne et francophone du Nouveau-Brunswick.

**Recommandation 3**

Que la Faculté des sciences de l'éducation, en collaboration avec les facultés disciplinaires, entreprenne de créer des liens plus étroits entre la formation disciplinaire et la formation didactique, ainsi que le recommande l'évaluateur externe.

**Recommandation 4**

Que la Faculté des sciences de l'éducation entreprenne des démarches avec les facultés disciplinaires afin de sensibiliser les unités académiques concernées aux difficultés rencontrées par les étudiantes et les étudiants inscrits au programme d'éducation au primaire relativement à la maîtrise, des contenus disciplinaires (entre autres, les domaines des sciences, des mathématiques, de français et des sciences humaines). Que les mêmes démarches soient entreprises de la part des décanats des études à l'UMCE et à l'UMCS.

12.3 **B.A.-B. Éd. (primaire)** (suite)

R : 22-SAC-090505 (suite)

**Recommandation 5**

*Que la Faculté des sciences de l'éducation et l'UARD examinent la pertinence de maintenir sa philosophie pédagogique basée sur le concept de pédagogie actualisante à la lumière des recommandations proposées par l'évaluateur externe portant sur une approche davantage basée sur la diversité des pratiques pédagogiques enseignantes et la pratique d'une pédagogie universitaire exemplaire.*

**Recommandation 6**

*Que la Faculté des sciences de l'éducation et l'UARD poursuivent le travail amorcé relativement à l'élaboration et à la mise sur pied d'une politique d'évaluation des apprentissages qui sera congruente avec les approches pédagogiques valorisées à la Faculté.*

**Recommandation 7**

*Que la Faculté des sciences de l'éducation poursuive ses activités de formation et de perfectionnement pédagogique offertes aux membres du corps professoral régulier ainsi qu'aux chargées et aux chargés de cours, portant sur diverses thématiques reliées à l'enseignement et à la formation des étudiantes et des étudiants, ainsi qu'il est recommandé par l'évaluateur externe.*

**Recommandation 8**

*Que la Faculté des sciences de l'éducation étudie la possibilité de mettre sur pied un comité pour réfléchir aux liens spécifiques et fertiles qui pourraient être créés entre les activités de RDC ayant cours à la Faculté des sciences de l'éducation et le programme de B.A.-B. Éd. (primaire), ainsi que le recommande l'évaluateur.*

**Recommandation 9**

*Que la Faculté des sciences de l'éducation mette sur pied un comité consultatif du B.A.-B. Éd. (primaire) afin d'assurer une rétroaction et des échanges constants entre la Faculté et les facultés partenaires ainsi que les intervenantes et les intervenants du milieu de pratique sur l'orientation et le contenu du programme. Ce comité pourrait être composé de membres de la Faculté des sciences de l'éducation et des facultés partenaires ainsi que des représentantes et des représentants du ministère de l'Éducation du Nouveau-Brunswick, des directions de district scolaire, des directions d'école de niveau primaire et des enseignantes et enseignants du système public affectés au primaire. »*

**Sichel** : Vous parlez du nombre de crédits et dans le procès-verbal du Comité conjoint de la planification, on dit que le problème c'est que l'on a 172 crédits de cours dans cinq ans et on le réduit à 168 qui est le minimum exigé par le Ministère. Le nombre proposé dans le projet de la reconfiguration est 150. Par la suite, on ne parle plus de 150, mais plutôt de 168. Le gouvernement dit 168 et l'on accepte ce que le gouvernement dit. Ce n'est pas seulement en éducation que l'on a ce problème. Il y a d'autres ordres d'agrément qui disent la même chose. On peut dire que ce n'est pas le gouvernement directement, mais dans plusieurs provinces, pour pratiquer une profession, il faut suivre les normes d'une organisation d'agrément ce qui veut dire que, indirectement, c'est une décision gouvernementale. Quelle est la politique lorsqu'il y a des exigences professionnelles, directement ou indirectement, qui imposent plus de crédits que nos propres normes? Quand faisons-nous une exception? Est-ce qu'il y a eu une discussion sur cette question?

### 12.3 **B.A.-B. Éd. (primaire)** (suite)

**VRER** : Il y a eu une discussion sur le sujet pendant les débats entourant la question de la reconfiguration des programmes. Nous avons une situation difficile car, dans certaines professions, nous donnons un diplôme à l'individu, mais on ne l'accrédite pas. C'est l'association professionnelle qui accrédite. Bien sûr, l'Université ne peut pas se mettre dans une position où elle s'oppose aux exigences de l'association professionnelle. Notre professionnelle ou professionnel que nous avons diplômé, bien qu'il ait rencontré les exigences de l'Université de Moncton, si elle ou il ne rencontre pas les exigences de l'association, il ne pourra pas entrer dans la pratique. Il nous reste alors peu d'options autres que celles de se conformer à ce que les ordres exigent. Toutefois, je fais une distinction importante. Par exemple, nous avons en ingénierie un ordre qui accrédite les ingénieures et les ingénieurs. À moins que je me trompe, il est clair que la Faculté d'ingénierie allait pouvoir, tout en respectant les normes de l'ordre, se conformer à nos normes de reconfiguration, c'est-à-dire les 150 crédits dans un programme de cinq ans.

À la Faculté des sciences de la santé et des services communautaires, nous avons plus ou moins confirmé que, au niveau des sciences infirmières, il y aura également du travail à faire. Au ministère de l'Éducation, c'est une autre paire de manches et c'est un gros problème. L'ancienne doyenne Anne Lowe, Lise Dubois et moi-même avons, à deux ou trois reprises, rencontré les instances ministérielles à Fredericton. Depuis que le nouveau doyen Jean-François Richard est en poste, nous les avons rencontré à quelques reprises. Ils sont intransigeants. Ils ne veulent rien entendre. Ils nous disent combien de crédits en pédagogie que ça nous prend pour remettre un diplôme à une étudiante ou un étudiant au primaire ou au secondaire et ils nous disent combien de crédits globalement que ça prend, soit 168 crédits dont 60 en pédagogie. Il n'y a qu'une porte de sortie. Nous avons une possibilité de déroger à la reconfiguration pour des raisons bien motivées.

**Winter** : Nous avons une évaluation externe qui nous demande de sauter et lorsque l'on voit les recommandations, la seule réaction semble être comment haut voulez-vous que l'on saute? Je parle de la pédagogie actualisante. C'est quand même une pédagogie qui a été développée à l'Université de Moncton. Si l'on fait un *Google* sur la pédagogie actualisante, les premiers sites qui ressortent seront de l'Université de Moncton. C'est intimement lié à la situation minoritaire de l'Université de Moncton et de la francophonie au Nouveau-Brunswick. Si l'on regarde la recommandation 5, la Faculté semble accepter de mettre en question un principe ou une philosophie psychologique qu'elle véhicule depuis un certain nombre d'années.

Je me souviens que l'on voulait offrir à Shippagan et à Edmundston des cours d'éducation de première et deuxième années. La réticence de la Faculté des sciences de l'éducation était liée à la compétence en pédagogie actualisante. Cette compétence était à Moncton, donc on ne devait pas offrir ces cours ailleurs. Alors pourquoi avons-nous abandonné si facilement un principe pédagogique qui était presque ancré dans le béton il n'y a pas si longtemps?

Je m'inquiète aussi de la réaction des étudiantes et des étudiants. Je trouve ça étonnant qu'une personne qui se lance dans un processus de devenir enseignante ou enseignant trouve que le travail à éviter, c'est le travail disciplinaire. Je suis resté bouche bée lorsque j'ai vu cette partie.

L'affirmation suivante me pose aussi un problème. On dit : « la formation en éducation est suffisante et adéquate par contre même si elle leur semble importante, elle occupe, à leurs yeux, trop de place dans ces programmes ». On parle aussi de déficience. Je présume que cela veut dire que le bagage intellectuel avec lequel les étudiantes et les étudiants viennent dans ce programme n'est pas suffisant. Il ne suffit pas de dire *il n'est pas suffisant*, il faut aussi se poser la question pourquoi il n'est pas suffisant? Encore une fois, il y a une communication entre l'Université et le ministère de l'Éducation qui est nécessaire. Ce qui me dérange le plus dans tout ça, c'est que, lorsqu'une faculté prend comme pierre angulaire une philosophie pédagogique qui est ancrée dans la société où elle œuvre et quelqu'un vient et critique cette philosophie pédagogique, l'on s'adapte rapidement ou l'on donne l'impression de vouloir s'adapter à cette recommandation. Je crois que c'est aller trop loin.

### 12.3 **B.A.-B. Éd. (primaire)** (suite)

**J.-F. Richard** : J'ai des commentaires par rapport à toutes les thématiques abordées jusqu'à présent. Je vais aborder les propos du sénateur Winter en premier. Concernant la recommandation 5, j'ai l'impression que l'évaluateur n'a pas compris le concept. La pédagogie actualisante est une toile de fond à la Faculté et on veut la garder. La critique que nous en faisons, c'est qu'elle n'est pas assez connue.

J'aimerais rappeler que cette évaluation a été faite il y a quatre ans. Actuellement, nous révisons les finalités de nos programmes et la pédagogie actualisante est une base d'appui. Il faut aller plus loin; il faut la mettre en opération pour qu'elle soit plus vivante. Dans le contexte de la recommandation 5, je n'ai pas de problème avec la révision, mais il n'est pas question de l'éliminer. C'est mon opinion personnelle en tant que professeur et doyen.

Concernant le travail disciplinaire, c'est vrai qu'il prend de la place selon les étudiantes et les étudiants. Depuis deux ans, on rencontre les finissantes et les finissants de nos programmes et je dirais que la réaction n'est pas nécessairement que la formation disciplinaire prend trop de place, c'est plutôt qu'il y a certaines lacunes. Par exemple, elles et ils diront que certains cours vont bien au-delà de ce qui doit être enseigné dans une école. En principe, je n'ai pas de problème avec ça. Elles et ils diront que l'essentiel que l'on devrait enseigner n'est pas vu, donc ce n'est pas qu'il y en a trop, c'est peut-être qu'il y a des lacunes par rapport au contenu.

Depuis quelques années, il y a moins d'étudiantes et d'étudiants au primaire qui disent que la discipline prend trop de place. Je juge que le nombre de crédits est adéquat. C'est 60 crédits au niveau de la formation disciplinaire dans un baccalauréat au primaire intégré. C'est la norme dans les baccalauréats semblables dans les universités canadiennes notamment les universités du Québec.

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche a mentionné que le Ministère est intransigeant. Il y a plusieurs problèmes autour de ces paramètres. Les 168 crédits ne sont pas simplement une suggestion. Ils font partie de la *Loi sur l'éducation*. Aussi, les structures des programmes ont été votées suite à la Commission Downey et Landry dans les années 1990. On a une structure de cinq ans avec un certain nombre de crédits. Selon les paramètres retrouvés dans la *Loi sur l'éducation*, il y a beaucoup de gens qui ont été formés avec des certificats IV jusqu'en 1994. Tout d'un coup, on arrive avec un baccalauréat intégré qui donne la certification V et qui donne un certain nombre de crédits. Ceci pose des problèmes au niveau de la réduction de 168 à 150 crédits, car l'ancien baccalauréat de quatre ans comptait 138 crédits. Habituellement, pour offrir une nouvelle certification, on doit avoir des tranches de 30 crédits.

Les universités qui offrent des programmes de 4 ans + 1 an, comme la University of New Brunswick (UNB) et la St. Thomas University, ont un total de 180 crédits pour un baccalauréat de cinq ans. Donc, en se basant sur les faits, on pourrait avoir deux poids deux mesures, soit un baccalauréat de cinq ans avec 150 crédits et un baccalauréat de cinq ans avec 180 crédits. La *Loi sur l'éducation*, modifiée en 1994, prévoit que les baccalauréats intégrés seront de 168 crédits. Or, malgré la *Loi*, il reste que l'on peut aérer nos programmes et les rendre plus efficaces en éliminant certains cours de un et de deux crédits.

Vote sur R22

unanime

ADOPTÉE

### 13. **SUVIS AUX DÉCISIONS DES INSTANCES - ÉVALUATION DES PROGRAMMES**

Voir le Document F, p. 1-120

**VRER** : Comme le recteur et vice-chancelier l'a souligné lors d'une des interventions antérieures, vous avez un document qui rassemble les recommandations qui ont été soumises au Sénat académique et au Conseil des gouverneurs suite à l'évaluation des programmes entre les années 2004 et 2008. C'est le Secrétariat général qui s'est occupé de lancer l'exercice, mais cela a également été vérifié et validé par les diverses facultés. Les recommandations ont été reproduites avec la rubrique *commentaire*, la rubrique *suivi* et la rubrique *état*.

### 13. SUIVIS AUX DÉCISIONS DES INSTANCES - ÉVALUATION DES PROGRAMMES (suite)

Plusieurs des recommandations affichent l'état *complété*. D'autres sont *en cours* pour une variété de raisons. Certaines sont en cours parce que l'on a peut-être des dispositions que nous attendons, d'autres sont en cours parce qu'il y a eu des problèmes particuliers à la faculté etc. Il y en a d'autres où il n'y a rien d'indiqué dans la colonne *état* et nous sommes sous l'impression que certaines recommandations sont quelque part dans les limbes. Ce document sera mis à jour en fonction des résolutions adoptées.

En tant que premier responsable de l'académique, après les congés d'été, je propose de faire le point avec les doyennes et les doyens quant au document pour voir quels ont été les obstacles qui expliquent pourquoi les recommandations du Sénat académique n'ont pas été menées à bien. Je pense que c'est un document qui est extrêmement nécessaire et qui rejoint un peu les interventions de la sénatrice Caron et du recteur et vice-chancelier. Il doit y avoir des suivis et il doit y avoir au Bureau du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche la possibilité de s'assurer que les suivis sont faits. Lorsque les suivis des recommandations impliquent des modifications qui sont au-delà de l'administration pure des programmes, que seul le Sénat académique a le pouvoir de modifier, soyez assuré que je vais faire en sorte que ces recommandations se rendent au Sénat académique.

#### **R : 23-SAC-090505**

Paul-Émile Bourque, appuyé par Marie-France Albert, propose :

« *Que le Sénat académique reçoive le rapport Banque de recommandations suite à l'évaluation des programmes 2004-2008.* »

Vote sur R23

unanime

ADOPTÉE

**McKee-Allain** : J'aimerais remercier le Secrétariat général et les responsables de cette démarche parce que certainement, si je prends l'exemple de notre Faculté, il y a de nombreux programmes qui ont été évalués et du point de vue structurel, depuis 2004, il y a eu trois différentes personnes qui ont occupé le poste de vice-doyenne pour des fins de mandat, des congés etc. Il y a un fil conducteur qui sera facilité par un outil comme celui-ci, donc je veux souligner mon appréciation de la démarche.

**Caron** : Je trouve que c'est une bonne initiative et ça nous permet de faire le suivi. Je ne voudrais pas exiger ceci à toutes les réunions, mais au moins une fois par an pour que l'on soit capable de voir l'état des évaluations et des suivis.

#### **R : 24-SAC-090505**

Michèle L. Caron, appuyée par Luc Vigneault, propose :

« *Que ce rapport soit présenté annuellement au Sénat académique.* »

Vote sur R24

unanime

ADOPTÉE

**C. Bourque** : Je voudrais rappeler que nous avons accepté l'idée que, pour un certain nombre de recommandations, on acceptait de les revoir plus tard en raison de la reconfiguration des programmes. Quand on regarde ceci, on a l'impression que dans beaucoup de cas, rien n'a été fait. Probablement que les unités auraient dû en indiquer la raison.

**Baudouin** : Le processus d'évaluation des programmes a commencé il y a plusieurs années et occupe une grande place dans le fonctionnement universitaire. Je me demande si c'était recevable, compte tenu du temps exigé et des ressources investies dans la démarche, s'il n'y aurait pas lieu de former un comité pour évaluer le processus d'évaluation des programmes incluant peut-être une consultation de la communauté. Alors si c'est recevable, j'en ferais une proposition.

**Président d'assemblée** : Je ne suis pas certain que cela est en rapport direct avec le sujet. Je considère cela comme un préavis. S'il n'y a pas d'urgence, est-ce que cela vous conviendrait de mettre ceci comme un préavis et de le discuter à la prochaine réunion?

**13. SUIVIS AUX DÉCISIONS DES INSTANCES - ÉVALUATION DES PROGRAMMES (suite)**

**Baudouin** : Oui d'accord.

**Président d'assemblée** : Ceci sera noté au procès-verbal, les participantes et les participants pourront consulter leur unité sur cette question.

**VRER** : Je voudrais rappeler aux sénatrices et aux sénateurs que l'évaluation de notre processus d'évaluation a été faite par la CESPМ tout récemment. Il y a deux ans, une commission de la CESPМ est venue à l'Université et elle a évalué nos pratiques d'évaluation. Le rapport final disait que les procédures d'évaluation de l'Université de Moncton étaient très bonnes et que l'on devait, moyennant quelques ajustements, maintenir nos moyens.

**Président d'assemblée** : Monsieur Baudouin, est-ce que vous maintenez votre préavis de proposition?

**Baudouin** : Oui, je pense qu'il serait profitable d'avoir une évaluation interne.

**14. RAPPORT DU COMITÉ DE SÉLECTION DES GRADES HONORIFIQUES**

**Recteur et vice-chancelier** : Lors de la dernière réunion du Sénat académique, nous avons regardé les propositions relatives aux doctorats honorifiques. Le Comité n'avait pas terminé son travail en ce qui concerne les professeures et les professeurs émérites. Aujourd'hui, il s'agit des propositions du Comité concernant l'éméritat. Je voulais vous indiquer que toutes les personnes ont accepté notre proposition concernant les doctorats honorifiques. À la collation du printemps, il y aura la gouverneure générale, monsieur Charles LeBlanc et madame Andréa LeBlanc à Moncton ainsi que Jean-Guy Rioux à Shippagan et monseigneur Gérard Dionne à Edmundston. Dans le cas de Lyse Doucet, elle sera à la collation des diplômes de l'automne.

**Président d'assemblée** : Donc, comme d'habitude, c'est une lecture silencieuse et il n'y aura pas de débat sur la question.

Vote par scrutin secret sur les candidatures soumises dans le rapport.

Scrutatrice et scrutateur : Suzanne LeBlanc et John Sichel

**Résultat du scrutin secret** : Les trois candidatures ont obtenu les voix requises.

**Professeure et professeurs émérites**

Samuel Arseneault, professeur émérite en histoire-géographie

Gérald Ouellet, professeur émérite en éducation

Marielle Préfontaine, professeure émérite en nutrition et études familiales

**R : 25-SAC-090505**

Paul Deguire, appuyé par Paul-Émile Bourque, propose :

*« Que les bulletins de vote soient détruits. »*

Vote sur R25

unanime

ADOPTÉE

**15. TRAME HORAIRE**

Voir le Document G, p. 1-4

**R. Chiasson** : La proposition suivante provient de la FÉÉCUM.

**P : 26-SAC-090505**

Rachel Chiasson, appuyée par Michèle L. Caron, propose :

*« Qu'une trame de temps de deux heures consécutives pour chaque mercredi de la semaine, soit de 11 h 15 à 13 h 15, soit créée pour toutes les facultés sur le Campus et ce, prenant effet dès septembre 2009. »*

**R. Chiasson** : On aimerait que cette trame soit réalisée dans le but d'accommoder les étudiantes et les étudiants surtout lorsque les professeures et les professeurs donnent des travaux en groupe aux étudiantes et aux étudiants. C'est surtout problématique lorsque l'on parle de trois personnes ou plus. La réalité est qu'aujourd'hui, les étudiantes et les étudiants doivent travailler à temps partiel alors qu'elles et ils étudient à temps plein à l'Université. Il faut essayer de se rencontrer et ça devient très problématique pour trouver une heure ou une journée pour travailler sur nos travaux. C'est pour cela que l'on demande une trame fixe où les étudiantes et les étudiants de toutes les facultés pourraient prendre un temps. Elles et ils auraient le même horaire. Alors si l'on a des étudiantes et des étudiants en éducation, en administration et en ingénierie qui ont besoin de se rencontrer pour faire un projet dans un cours à option, elles et ils pourront le faire.

La raison pour laquelle on a choisi le mercredi, c'est pour permettre aux étudiantes et aux étudiants de prendre des rendez-vous les lundi et mardi pour jaser un peu et décider de se rencontrer le mercredi. Jeudi et vendredi, les étudiantes et les étudiants commencent à être tannés de la semaine et souvent elles et ils travaillent le vendredi, parce qu'il n'y a pas beaucoup de cours, et ça devient difficile de se rencontrer dans ces temps-là.

Cette trame pourrait aussi accommoder les professeures et les professeurs. On peut parler des réunions, des heures de consultation, des conférences et surtout des activités para-académiques. C'est extrêmement important. Je crois qu'on le sait toutes et tous que l'implication compte au sein du développement et de l'apprentissage des étudiantes et des étudiants. Il faut essayer de promouvoir ces activités. Il faut aussi permettre aux comités de se rencontrer et parfois c'est extrêmement difficile parce que l'on n'a pas de temps et il faut s'ajuster. On fait des rencontres le matin à 7 heures et l'on est souvent poussé par celles et ceux qui ont des cours à 8 h 30.

**S. LeBlanc** : Je vous réfère aux tableaux qui ont été distribués. Le tableau de la session d'automne 2008 est divisé par journée et par bloc : le matin, l'heure du dîner et l'après-midi jusqu'à 17 h 45. Dans le bloc du matin, on y retrouve tous les cours offerts pendant la période entre 8 h 30 et 11 h 15. C'est la partie rose. Il y a également des cours (en vert) qui commencent à l'intérieur de cette période, mais qui débordent 11 h 15 et se poursuivent pendant l'heure du dîner ou plus longtemps. Si vous suivez les lignes roses, vous avez le nombre total de cours qui débutent à l'intérieur de la trame et la ligne en vert le nombre de cours et le nombre d'étudiantes et d'étudiants concernés qui débordent la trame. Si vous regardez les sous-totaux à la fréquentation par journée, vous constatez que le mercredi et le vendredi sont les journées où il y a une fréquentation réduite, le vendredi étant celle où elle est la moins forte. Effectivement, le mercredi et le vendredi sont des journées où il y a un peu moins d'activités sur l'heure du midi, mais il ne faut pas oublier les trames du matin qui débordent sur l'heure du dîner.

Si l'on veut libérer le mercredi midi, il faut regarder les cours du mercredi matin qui débordent sur l'heure du dîner et trouver un endroit où replacer ces cours. Je ne suis pas certaine que c'est évident que l'on puisse les transférer en bloc et les mettre, par exemple, le vendredi après-midi. Alors, il faut probablement les éparpiller dans les trames de la semaine à l'exception du mercredi midi.

Au Registrariat, on ne prépare pas l'horaire des cours; on ne suggère pas d'horaire. On collige l'information qui nous est communiquée par les décanats. Ils nous envoient leur horaire de cours au mois de juin et l'on prépare l'horaire. Le seul temps où l'on intervient, c'est lorsque nous avons un problème de local. Quand il y a trop de cours qui se battent

## 15. TRAME HORAIRE (suite)

pour le même local, alors ma préposée discute avec les départements pour trouver une solution. Ce n'est pas la même chose que pour l'horaire des examens. C'est nous qui le préparons avec l'aide d'un logiciel.

Si vous décidez d'accepter la proposition de la FÉECUM, alors il faut que cette information soit communiquée dans vos unités pour être certain que lorsque vous allez nous communiquer les trames horaires pour la session commençant en septembre 2009, que vous ayez tenu compte de la décision du Sénat académique, car nous allons colliger ce que nous avons reçu. Je sais qu'il y a plusieurs années, la demande avait été faite et il semblait y avoir une volonté autour de la table de libérer un bloc de deux heures. Lorsque le temps est venu de préparer l'horaire des cours, l'horaire a été préparé puis ça n'a pas libéré la période en question. Le Registrariat ne prépare pas les trames. On coordonne le tout et l'on publie les résultats.

**McKee-Allain** : J'ai soumis cette question à mon Conseil de faculté qui représente 14 unités et disciplines différentes. Je dirais que, en principe, il y a un appui. On reconnaît la validité de la demande des étudiantes et des étudiants pour toutes les raisons que vous avez décrites. Le problème n'est pas là. Il y a deux aspects problématiques. Si l'on regarde ce qui dérangerait le moins, cela serait le vendredi d'après les données. Je sais qu'il y a toutes sortes d'autres enjeux le vendredi et l'on reconnaît ça aussi, mais disons que ça c'est un premier aspect. L'autre aspect, c'est que pour les facultés qui offrent de nombreux cours de service, il y a un arrimage qui devrait être fait assez rapidement parce que, très souvent, l'on respecte les mêmes trames horaires depuis des années et c'est complémentaire avec les facultés. Par exemple, je prends un cours chez-nous qui est offert en sciences de la santé, au DSS c'est très corsé et c'est très serré comme horaire, donc de déplacer quelques-uns de nos cours de service qui figurent dans leur programme, c'est certain qu'il faut les consulter. On ne travaille pas dans un vase clos. Cela ne veut pas dire que ce n'est pas possible, mais c'est assez complexe.

**C. Bourque** : J'en ai discuté avec le Conseil de la faculté et l'on trouve très louable l'idée d'une participation forte des étudiantes et des étudiants dans toutes les activités. En raison de nos laboratoires à la Faculté des sciences, je ne pense pas que l'on pourrait rencontrer la demande. Le vendredi après-midi amènerait moins de modifications d'horaire avec toute la logistique et la complexité d'établissement des horaires, on trouve que ce serait la place.

**Caron** : C'est une demande qui revient régulièrement. Je trouve étrange que l'on ait un tableau comme ça. Il semble que c'est quelque chose de naturel que d'avoir une trame de ce genre. Il me semble que l'on pourrait dire *on vide cette place-là le mercredi et on la déplace au vendredi*. Bon, je sais que cela ne se fait pas comme ça, mais il faut penser en dehors de la boîte pour reprendre l'expression anglaise.

Je reconnais que de faire cet exercice cette année est problématique; il y a des habitudes; il y a des trames; il y a des arrimages. Si c'est possible, je proposerais que le Sénat académique demande que l'étude soit faite sérieusement pour que, l'an prochain, l'on ait dans le milieu de la semaine une période où l'on peut effectivement avoir toutes ces activités. J'ai appuyé la proposition, mais je ne crois pas que cela soit réaliste de faire la modification cette année. Si l'on pense en dehors de la boîte, je pense que l'on est capable de le faire. À l'ABPPUM, autrefois nous nous réunissions le mercredi, maintenant c'est le vendredi après-midi. Le Conseil d'administration de l'ABPPUM regroupe des représentantes et des représentants de tous les départements. Il y a beaucoup de monde et ça devient de plus en plus difficile de se réunir, car l'on ajoute de plus en plus de laboratoires. Je pense que c'est le principe d'avoir une période libre qui permettra la rencontre, l'exercice de la collégialité, l'exercice d'activités para-académiques et c'est le principe qu'il faut appuyer.

**Deguire** : Si l'on regarde les tableaux de la registraire, il est évident que cela serait plus facile de le faire le vendredi que le mercredi. Si l'on enlève le mercredi ou une partie du mercredi, tous ces cours vont aller vers le vendredi. Si l'un des objectifs est d'éviter qu'il y ait trop d'activités le vendredi, l'objectif sera raté. Les étudiantes et les étudiants auront trois ou quatre fois plus de cours le vendredi. L'idée d'avoir une trame horaire comme ça pour un ensemble d'activités est excellente, peut-être pas le *timing*. Je ne suis pas certain que deux heures c'est assez; je verrais mieux un après-midi à partir de 13 h 30.



## 15. TRAME HORAIRE (suite)

**Couturier** : Je voudrais témoigner de l'expérience du Campus d'Edmundston à cet égard où l'on applique déjà cette règle dans la composition de l'horaire. Dans la très grande mesure du possible, il n'y a pas de cours entre 11 h 15 et 13 h 30. Il y a bien entendu des exceptions à chaque année et l'on est obligé de gérer une ou deux exceptions. Dans l'ensemble, on réussit à respecter ce principe. Maintenant, ce qu'il faut réaliser, c'est qu'il y a un coût qui se rattache à ça. Le coût, au Campus d'Edmundston, se traduit malheureusement par des cours le soir. On est obligé d'utiliser la trame de 18 h 30 ou 19 heures et d'utiliser la trame du vendredi midi ou du vendredi après-midi. Donc, il faut être conscient qu'il y a souvent des choix à faire quand on a des demandes comme celles-là. Je partage les propos de celles et ceux qui disent qu'il ne serait peut-être pas sage et judicieux de décider de cette chose cet après-midi, car il y a beaucoup de conséquences à une décision comme celle-là. La doyenne McKee-Allain parlait de l'arrimage entre les différentes facultés et effectivement, d'année en année, on a tendance à reprendre la trame existante pour certains cours clés et si l'on déplace du coup tout un bloc de cours à une autre trame, on vient de créer un fouillis incroyable dans l'offre de cours et cela prendra beaucoup de temps à démêler.

Si l'on décide de faire cette réflexion, j'aimerais qu'elle soit faite à l'échelle du réseau car la trame horaire peut devenir un outil pour favoriser notre collaboration réseau si l'on s'assure de toujours évoluer au même moment du point de vue de la trame horaire, que ce soit pour les rencontres entre étudiantes et étudiants au sein du réseau, des rencontres entre professeures et professeurs, mais aussi pour tirer profit des nouvelles technologies en matière d'enseignement. Le jour où l'on voudra utiliser un peu plus la vidéoconférence pour livrer certains enseignements, bien c'est important d'avoir une trame horaire qui permettra de le faire.

### Amendement

#### **P : 27-SAC-090505**

Michèle L. Caron, appuyée par Serge Gauvin, propose :

*« Que le Sénat académique renvoie cette question au vice-recteur à l'enseignement et à la recherche et qu'il fasse rapport à la prochaine réunion du Sénat académique. »*

**Président d'assemblée** : Est-ce qu'il y a des interventions sur cette proposition de renvoi?

**P.-A. Chiasson** : J'ai un élément de solution qui est le suivant. Puisque l'on constate que c'est une problématique complexe que de faire des changements à l'horaire pour permettre à cette trame d'être ouverte entre 11 h 15 et 13 h 15, je fais la suggestion de prendre l'horaire du mercredi et la mettre le vendredi et prendre l'horaire du vendredi et la mettre le mercredi. À ce moment, on ne dérange pas l'horaire, on ne dérange pas du tout les trames. Par contre, on change les choses de jour, c'est tout. À ce moment, il y aurait une possibilité de faire plus facilement une trame horaire le mercredi après-midi. Par contre, il y a des cours qui pourraient finir tard le vendredi. Il y a des solutions possibles. Cependant, je pense qu'il va y avoir un effet négatif. Il y a les locaux, les professeures et les professeurs qui ne peuvent pas enseigner deux cours en même temps, les laboratoires qui ne peuvent pas être occupés par deux groupes différents. Il y a énormément de contraintes ce qui fait que c'est très difficile de changer l'horaire.

**Président d'assemblée** : Votre propos ne concernait pas la proposition de renvoi. On ne discute que de la proposition de renvoi, la destination du renvoi ou le moment du retour, c'est tout ce qui est sur la table sinon, je vous coupe.

**VRER** : Je vais voter contre la proposition de renvoi. Le point a été apporté légitimement par la FÉÉCUM. C'est une demande des étudiantes et des étudiants qui sont des membres du Sénat académique. Ce n'est pas une demande du Bureau du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche. Je ne considère pas ceci comme étant une question académique pure. Je considère ceci comme une question de mise en opération de l'académique et ceci se fait par le Bureau de la registraire. Il y a une demande d'étudier quelle trame compliquerait le moins possible la vie des professeures, des professeurs, des étudiantes et des étudiants en identifiant deux heures dans la trame horaire. Le Registrariat a fait cet exercice. Ceci est bien clair devant vous. Les doyennes et les doyens disent qu'il

15. **TRAME HORAIRE** (suite)

faut arrêter cette trame horaire à un moment où il y aurait le moins de chambardement. Si nous regardons le fruit du travail de la registraire, là où il y a le moins de répercussion est très évident. Je ne vois pas ce que mon bureau pourrait contribuer davantage au débat que ce que la registraire a fait et qui est devant vous.

**Baudouin** : C'était plutôt par rapport à la date de retour. La prochaine réunion du Sénat académique est au mois d'août. Je suggérerais peut-être au mois d'octobre.

Sous-amendement

**R : 28-SAC-090505**

Robert Baudouin, appuyé par Paul Deguire, propose :

*« Que le rapport soit soumis au Sénat académique au mois d'octobre plutôt qu'au mois d'août. »*

Vote sur R28

Pour 13

Contre 13

**Président d'assemblée** : Je crois que nos règles imposent le fardeau au président du Sénat académique de trancher.

**Recteur et vice-chancelier** : Je ne suis pas d'accord avec la proposition principale, mais je dois trancher. Je vais trancher en faveur du mois d'octobre.

**Président d'assemblée** : Le sous-amendement est adopté. Si l'amendement est accepté, ce sera au mois d'octobre plutôt qu'au mois d'août. On revient à l'amendement. L'amendement, c'est de renvoyer la question au vice-recteur à l'enseignement et à la recherche pour que ça revienne au mois d'octobre.

Vote sur P27

Pour 6

REJETÉE

La proposition n'a pas reçu un minimum de 10 voix.

**Caron** : J'aimerais avoir une clarification. Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche nous dit que la recherche a été faite et que vous avez le portrait devant vous. Je ne comprends pas ce raisonnement parce que le portrait que l'on a, c'est le portrait de la fréquentation selon un horaire. Je ne comprends pas pourquoi c'est un état de fait immuable.

**Gauvin** : C'est une question que j'adresse aux étudiantes et aux étudiants. Est-ce que c'est absolument impensable pour vous que cela puisse être le vendredi?

**R. Chiasson** : Nous avons choisi le mercredi parce que le vendredi, il n'y a personne à l'Université majoritairement. On n'a pas d'étudiantes et d'étudiants qui se promènent dans les facultés. Si l'on a des cours le vendredi, cela sera différent. Les étudiantes et les étudiants vont venir aux cours. Si l'on met la trame horaire le vendredi, est-ce que les étudiantes et les étudiants vont venir? C'est là ma problématique et mon inquiétude. C'est pour ça que l'on préfère le mercredi.

**Gauvin** : Je n'ai pas eu une réponse claire à ma question. Est-ce que c'est impensable? Allez-vous voter contre si c'est le vendredi?

**Président d'assemblée** : Je pense qu'elle a répondu à votre question Monsieur Gauvin.

**Gauvin** : Elle a justifié le mercredi. Elle n'a pas dit que c'était impensable.

**R. Gauvin** : On peut considérer le vendredi, mais on préfère le mercredi.

Vote sur P26

Pour 4

REJETÉE

La proposition n'a pas reçu un minimum de 10 voix.

**15. TRAME HORAIRE (suite)**

**P : 29-SAC-090505**

Rachel Chiasson, appuyée par Michèle L. Caron, propose :

*« Qu'une trame de temps de deux heures consécutives pour chaque vendredi de la semaine en plus du temps libre de 11 h 15 à 12 heures le mercredi soit créée pour toutes les facultés sur le Campus. »*

**C. Bourque** : Est-ce un souhait que l'on tente de rencontrer dans les facultés ou est-ce qu'il y a une obligation, car je ne sais pas jusqu'à quel point ceci est faisable.

**Président d'assemblée** : La proposition est impérative. Il n'y a pas de souhait.

**C. Bourque** : Je pense que ce n'est pas au Sénat académique de dicter aux facultés une question d'horaire. Il me semble que le Sénat académique est là pour traiter des questions académiques. J'ai un malaise avec la proposition. Si on doit le faire, on tentera de le faire. Je pense que l'on a déjà eu des occasions où il y a eu des choses semblables qui ont été exprimées au Sénat académique et le fait que l'on n'a pas pu les mettre en oeuvre démontre un problème réel.

**P.-A. Chiasson** : Je pense que l'on ne peut pas, séance tenante, prendre une décision sur ce que vous venez de proposer, car ceci a des implications sur la trame horaire, donc sur le fait que l'on donne des cours. Je sais que c'est un peu hors d'ordre, mais je suggérerais que la proposition soit retirée. Plutôt, je suggère que des discussions aient lieu entre la FÉÉCUM et le Registrariat pour essayer de faire des aménagements dans l'horaire. Je vais voter contre.

**Président d'assemblée** : Votre proposition n'est pas déraisonnable, sauf qu'il faut la formuler sous forme de dépôt. À ce moment, vous n'aurez pas à voter pour ou contre la proposition.

**R : 30-SAC-090505**

Paul-A. Chiasson, appuyé par Andrew Boghen, propose :

*« Que la proposition P : 29-SAC-090505 soit déposée. »*

Vote sur R30

Pour 23

Contre 3

ADOPTÉE

**16. NOMINATIONS**

Voir le Document H, p. 1-8

**16.1 Bureau de direction du Sénat académique**

**R : 31-SAC-090505**

Mise en candidature :

Rachel Chiasson

Proposée par Marie-Claire Duguay

**Rachel Chiasson** est élue membre du Bureau de direction du Sénat académique.

**16.2 Comité conjoint de la planification**

**R : 32-SAC-090505**

Mise en candidature :

Rachel Chiasson

Proposée par Marie-Claire Duguay

**Rachel Chiasson** est élue membre du Comité conjoint de la planification.

### 16.3 Comité d'appel du Sénat académique

**R : 33-SAC-090505**

Mises en candidature :

Rachel Chiasson  
Steeve Ferron

Proposée par Marie-Claire Duguay  
Proposé par Marie-Claire Duguay

**Rachel Chiasson** et **Steeve Ferron** sont élus membres du Comité d'appel du Sénat académique.

Membre suppléant

**R : 34-SAC-090505**

Mise en candidature :

Marie-Claire Duguay

Proposée par Rachel Chiasson

**Marie-Claire Duguay** est élue membre suppléante du Comité d'appel du Sénat académique.

### 16.4 Comité d'attestation d'études

**R : 35-SAC-090505**

Mises en candidature :

Steeve Ferron  
Marie-Claire Duguay

Proposé par Rachel Chiasson  
Proposée par Rachel Chiasson

**Steeve Ferron** et **Marie-Claire Duguay** sont élus membres du Comité d'attestation d'études.

Membre suppléant

**R : 36-SAC-090505**

Mise en candidature :

Rachel Chiasson

Proposée par Marie-Claire Duguay

**Rachel Chiasson** est élue membre suppléante du Comité d'attestation d'études.

### 16.5 Comité de sélection des grades honorifiques

**Couturier** : Il n'y a pas eu de candidates ou de candidats au poste de vice-président externe lors des élections au Campus d'Edmundston. Ceci veut dire, par extension, qu'il n'y a pas de représentante ou de représentant étudiant du Campus d'Edmundston au Sénat académique actuellement et dans une perspective d'une bonne représentation des campus au sein des comités, je crois qu'il serait sage de réserver un ou deux postes pour une représentation du Campus d'Edmundston. La représentante ou le représentant sera élu au mois de septembre lors de la rentrée. Autrement, on risque de se retrouver avec une situation où les étudiantes et étudiants du Campus d'Edmundston seront exclus d'une représentation étudiante aux comités du Sénat académique.

**Président d'assemblée** : Je crois que ceci n'était pas possible pour les points 16.3 et 16.4, car il fallait avoir des personnes immédiatement. Pour le Comité de sélection des grades honorifiques, ceci me semble possible.

**Couturier** : Alors, j'inviterais les étudiantes et les étudiants à collaborer de ce point de vue. Bien entendu, ce sont eux qui ont le tout entre les mains, mais je les inviterais à laisser une place de libre pour une représentation étudiante du Campus d'Edmundston.

## 16.5 Comité de sélection des grades honorifiques (suite)

**SG** : Évidemment, les étudiantes et les étudiants d'Edmundston auraient aimé avoir une représentante ou un représentant. J'ai eu l'occasion de leur expliquer la portée de nos Statuts et règlements sur la question. On m'a dit que les élections auraient lieu en septembre, donc les nominations auront lieu en octobre seulement. La question du quorum est clé dans nos comités et le Comité des programmes est évidemment un comité très important où le quorum n'est pas toujours évident.

**Recteur et vice-chancelier** : Personnellement, je serais très favorable à ce que l'on puisse remettre un certain nombre de nominations à la réunion du mois d'août ou d'octobre à l'extrême limite. Dans le cas du Comité de sélection des grades honorifiques, il peut y avoir des urgences, mais le travail de ce Comité se fait surtout à l'automne et à l'hiver. Je pense que même si l'on avait une vacance au Comité, pour quelques mois, cela ne serait pas trop problématique. Pour le Comité des programmes, je comprends qu'il y aura des réunions en juin et septembre et je ne voudrais pas me prononcer sur les difficultés de quorum. Certainement pour le Comité de sélection des grades honorifiques, je crois que l'on est capable de gérer ceci en attendant que les étudiantes et les étudiants puissent faire une proposition.

**P.-A. Chiasson** : Je rejoins les commentaires du recteur et vice-chancelier au niveau du Comité de sélection des grades honorifiques. Pour le Comité des programmes, je pense qu'il serait préférable de procéder avec une nomination tout de suite. À la rigueur, je suggérerais que l'étudiante ou l'étudiant qui siégerait à un des comités pourrait démissionner pour laisser une place à l'étudiante ou l'étudiant lorsqu'il va se présenter parce qu'il n'est pas dit non plus qu'il va y avoir une étudiante ou un étudiant qui va se présenter au Campus d'Edmundston. Je ne pense pas que cela soit très judicieux pour le Sénat académique d'attendre pour le Comité des programmes.

**Caron** : J'appuie la suggestion du sénateur Chiasson pour que les étudiantes et les étudiants s'entendent entre eux. Je ferais remarquer que, à mon avis, c'est problématique que la même personne siège à des comités qui font des recommandations, par exemple, le Comité des programmes et le Comité conjoint de la planification. C'est toujours les mêmes personnes qui entérinent leurs propres décisions, mais cela appartient aux étudiantes et aux étudiants de faire ce qu'ils veulent.

**VRER** : Pour le Comité des programmes, je pense qu'il faut faire attention. Il y a énormément de travail à faire dans le cadre de la reconfiguration des programmes et comme les membres du Comité des programmes le savent, il est extrêmement important que tous les membres soient disponibles. Ce que j'essaie de dire, c'est qu'il peut y avoir des situations où la participation de l'étudiante ou de l'étudiant peut faire la différence entre un quorum ou pas à un moment où il y a une charge de travail considérable.

**Bouchard** : Je pense qu'il y a non seulement une étudiante ou un étudiant d'Edmundston qui manque, mais aussi une étudiante ou un étudiant de deuxième ou troisième cycle au Campus de Moncton. Je me demande dans ces circonstances si l'on ne devrait pas faire comme pour les professeures et les professeurs, c'est-à-dire attendre et les remplacer au mois d'août. On pourrait demander à Danielle Vienneau et Jonathan Blanchard de siéger jusqu'à la nomination des nouvelles représentantes ou des nouveaux représentants.

**R. Chiasson** : Ce que je trouve dommage dans ce qui vient d'être proposé, c'est que l'on a des comités qui demandent une grande implication et je vois mal qu'une étudiante ou un étudiant commence à siéger et démissionne par la suite pour laisser la place. Comment avoir un suivi sur ces dossiers et comment pouvons-nous faire quelque chose de concret avec la participation étudiante? J'y vois un problème. Par ailleurs, est-ce que l'on peut proposer le poste pour Edmundston pour le Comité de sélection des grades honorifiques étant donné qu'il ne siège pas prochainement?

**Recteur et vice-chancelier** : Je pense que l'on devrait garder ce poste vacant et quand il y aura quelqu'un d'Edmundston, alors on fera la proposition. Pour le Comité des programmes, vous comprendrez qu'il y a deux sièges étudiants dont un pour une représentante ou un représentant des cycles supérieurs. Si vous regardez la qualité pour servir sur le Comité de programmes, aujourd'hui, on est pas en mesure de combler le poste pour le cycle supérieur. S'il y a une proposition pour le siège du premier cycle, compte tenu des préoccupations de quorum, je pense qu'il faut aller de l'avant.

### 16.5 Comité de sélection des grades honorifiques (suite)

**McKee-Allain** : Dans le document, on note que Jonathan Blanchard était au deuxième cycle, mais son statut était *étudiant de deuxième ou troisième année baccalauréat membre du Sénat nommé par le Sénat*. Danielle Vienneau était *étudiante membre du Sénat*.

**SG** : Dans la composition du Sénat académique, lorsque l'on regarde le profil, on a une étudiante ou un étudiant du deuxième ou troisième cycle. Jonathan Blanchard avait un poste de deuxième et troisième cycles. Évidemment, il a été nommé au Comité de programmes comme étudiant et je pense qu'il y a eu un glissement parce que c'est clair que, au Comité des programmes, il faut deux étudiantes ou étudiants dont l'un est *de deuxième ou troisième année du baccalauréat, membre du Sénat académique*.

**Président d'assemblée** : Donc cela corrige la situation. Donc sur le point 16.5, on suspend la nomination jusqu'à la prochaine réunion.

### 16.6 Comité des programmes

**R : 37-SAC-090505**

Mise en candidature :

Steve Ferron

Proposé par Marie-Claire Duguay

**Steve Ferron** est élu membre du Comité des programmes.

**R. Chiasson** : Au Comité d'appel du Sénat académique, il manque un suppléant. Une représentante ou un représentant d'Edmundston pourrait combler ce poste.

**Recteur et vice-chancelier** : Je pense que l'on a une anomalie. Je pense qu'il y a une anomalie dans la qualité des membres qui servent au Comité des programmes. J'inviterais la secrétaire générale à regarder ceci. J'ai l'impression qu'il y a une erreur qui s'est glissée à un moment donné. On devrait parler d'une étudiante ou d'un étudiant de deuxième ou troisième cycle. On pourrait faire une proposition pour changer la qualité des étudiantes et des étudiants qui sont là.

## 17. **BUDGET PROVINCIAL 2009-2010 : IMPACT SUR LES PROGRAMMES D'ENSEIGNEMENT**

**Recteur et vice-chancelier** : Nous avons un budget déficitaire. Ceci a entraîné l'exercice d'un certain nombre de réduction dans les budgets de plusieurs secteurs. Je dois vous dire que le gouvernement a eu un niveau de tolérance cette année, compte tenu du contexte pour l'ensemble des quatre universités publiques. Il nous a permis d'aller puiser dans la subvention restreinte. La subvention restreinte, c'est la subvention pour les infrastructures et les urgences. Compte tenu des montants importants que nous avons reçus pour investir dans les entretiens différés, il nous a permis d'utiliser une partie de la subvention restreinte pour nous aider dans les opérations de la subvention non restreinte. Si ce n'était de cela, le budget aurait eu un déficit plus important que celui annoncé.

Dans le budget, il y a eu quelques augmentations au niveau des frais afférents. Aussi, je pense qu'il faut souligner l'importance du *Programme d'amélioration de l'infrastructure universitaire* (PIS). Depuis six mois, le gouvernement provincial a annoncé deux budgets pour l'infrastructure dans les universités et les collèges communautaires. Ils ont créé un programme qui s'appelle PÉDU et, dans le budget provincial du mois de mars, ils ont annoncé une quatrième phase au fonds des fiducies pour les infrastructures universitaires. Les deux, regroupés ensemble, représentent un montant d'environ 80 M\$ à être distribués dans les quatre universités publiques de la province.

Pour le programme PIS, on s'attend à une réponse très prochainement. On a proposé des projets totalisant 12,5 M\$ avec une contrepartie de 12,5 M\$ à partir des deux autres programmes. Ce sont des programmes pour l'ensemble des trois campus. Si l'on obtient l'ensemble de ces ressources, je pense que cela va attaquer un problème assez important que l'on avait au niveau des entretiens différés.

**18. SUIVI DE LA RÉUNION DU CONSEIL DES GOUVERNEURS CGV-090425**

**Recteur et vice-chancelier** : Le plan triennal de recrutement et d'appui à la réussite des études est un plan qui mérite d'être vu. Je pense que nous avons des objectifs ambitieux et réalistes au niveau du recrutement pour les prochaines années. Nous avons aussi des projections pour la population étudiante et par rapport aux divers bassins de recrutement. C'est un document que l'on ne met pas sur le site Web, car il y a des éléments stratégiques par rapport à la compétition. Je suis certain que, par le biais des conseils, s'il y a des besoins de regarder ceci, je vous invite à le faire.

**19. ÉVALUATION DU PRÉSIDENT D'ASSEMBLÉE**

**Recteur et vice-chancelier** : Avant que vous ne quittiez la salle, monsieur le président, je crois que ce n'est pas un grand risque de me faire le porte-parole de tous les membres en vous remerciant pour les services et aussi l'habileté avec laquelle vous présidez les débats du Sénat académique. Je vous en remercie sincèrement.

Monsieur Gérard Snow quitte la salle.

Les sénatrices et les sénateurs procèdent à l'évaluation du président d'assemblée à l'aide d'un questionnaire. Le questionnaire est déposé au Secrétariat général.

**20. AFFAIRES NOUVELLES****20.1 Remerciements**

Plusieurs collègues terminent leur mandat au Sénat académique et je voudrais les remercier de la part de nous tous : Marie-France Albert, Andrew Boghen, Robert Baudouin, Richard Boulanger, Paul Deguire, Jeanne-d'Arc Gaudet, Serge Gauvin, Salem Lakhal, François Renault, Manfred Winter et France Marquis. Merci infiniment au nom de l'ensemble de vos collègues pour vos bons services.

**21. PROCHAINE RÉUNION**

La prochaine réunion du Sénat académique aura lieu le 28 août 2009 à 8h30.

**22. CLÔTURE**

La réunion se termine à 16 h 30.

Contresigné le \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
Yvon Fontaine, président

\_\_\_\_\_  
Lynne Castonguay, secrétaire générale